

PLAN STRATÉGIQUE DES
MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA CAPITALE DU CANADA

JUIN 2006

INTRODUCTION

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mission de « faire de la capitale un lieu de rencontre symbolique pour les Canadiens ». Les monuments commémoratifs représentent un puissant outil pour aider la CCN à remplir cette mission. En représentant les Canadiens et l’histoire canadienne dans la capitale, les monuments d’importance symbolique nationale expriment nos valeurs durables, nos liens avec le passé et nos aspirations pour l’avenir.

La CCN est l’organisme fédéral responsable de l’approbation de l’emplacement et de la conception des nouveaux ouvrages commémoratifs sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada. La CCN a récemment entamé l’examen du programme de commémoration afin d’orienter les décisions relatives aux nouveaux monuments commémoratifs qui seront mises en œuvre au cours des vingt prochaines années.

Les résultats de cet exercice de planification, auquel ont participé divers partenaires et intervenants du domaine de la commémoration, ont été rédigés sous forme d’ébauche par les cabinets d’experts-conseils Julian Smith and Associates, Phillips Farevaag Smallemberg et Contentworks. Cet exercice de planification comprenait l’élaboration d’un cadre d’urbanisme et d’un cadre thématique, un examen de la politique et des étapes à suivre pour les monuments commémoratifs réalisés par la CCN ainsi qu’un examen préliminaire des emplacements possibles des monuments commémoratifs dans la capitale.

Le Plan fait partie intégrante d’un ensemble de documents préparés et approuvés en 2005 par la CCN pour articuler une vision de la capitale. Il suit l’orientation générale établie dans le *Plan de la capitale du Canada* qui souligne le besoin de « choisir des emplacements appropriés en fonction de la nature et de l’importance du monument commémoratif. L’emplacement devrait rehausser la valeur symbolique du monument commémoratif et y ajouter un élément de prestige ». On souligne également le besoin de « promouvoir davantage les thèmes sous-représentés dans l’art public et les monuments commémoratifs ».

Le *Plan de secteur du cœur de la capitale (2005)* est le principal document stratégique régissant l’aménagement et la mise en valeur des terrains fédéraux dans le cœur de la capitale au cours des vingt prochaines années. Le document *Reflét d’une nation : vision pour la programmation et les activités publiques du cœur de la capitale du Canada (2005)* établit des orientations claires pour le présent Plan. Il préconise une capitale plus représentative du Canada et des Canadiens ainsi que l’aménagement de nouveaux espaces dans la capitale pour communiquer son importance symbolique.

TABLE DES MATIÈRES

Objet et portée du Plan	2
Vision et valeurs	4
Typologie	5
Contexte général	6
Contexte des monuments commémoratifs de la capitale	8
Cadre conceptuel	11
Approche thématique	11
Cadre conceptuel thématique	12
Approche de design urbain	14
Cadre conceptuel de design urbain	16
Catégories d’emplacements	18
Emplacement des monuments commémoratifs	19
Résumé de la politique et des étapes à suivre	23
Évaluation du sujet proposé	23
Coordination	26
Administration du Plan	26
Observations d’ordre général	26
Évaluation environnementale stratégique	27
Modification du Plan	27
Surveillance et évaluation	28
Annexe A : Consultation publique, et processus de planification et équipes de planification	29
Annexe B : Glossaire des termes	32
Annexe C : Sommaire de l’évaluation environnementale stratégique	34
Annexe D : Résumé de l’Approbation fédérale de l’utilisation du sol	34



OBJET ET PORTÉE DU PLAN

OBJET

Le présent Plan fournit un cadre approprié pour l'aménagement de nouveaux monuments commémoratifs dans le cœur de la région de la capitale du Canada (RCC). Il établit des lignes directrices pour assurer un meilleur équilibre et une plus grande diversité des sujets commémorés.

UTILISATEURS

Les principaux intéressés par ce Plan sont le peuple canadien, les résidents de la RCC, le gouvernement canadien, plus particulièrement les ministères et les organismes ayant des programmes commémoratifs, les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, les promoteurs éventuels ainsi que les diverses directions de la CCN.

PORTÉE

Les principes directeurs, les politiques et les étapes à suivre découlant de ce Plan s'appliquent à l'ensemble de la RCC. Toutefois, l'aménagement de nouveaux monuments commémoratifs se concentrera au cœur de la capitale, particulièrement le long du boulevard de la Confédération. Ce point de mire n'est pas nouveau : par le passé, les monuments commémoratifs se sont concentrés au centre de la capitale, là où il existait déjà de nombreux symboles évocateurs de l'identité nationale, particulièrement sur la colline du Parlement et autour de la place de la Confédération. C'est ici que les visiteurs de la capitale s'attendent à découvrir des repères visibles de l'histoire du Canada. Ce point de mire sera maintenu dans les années futures. Cependant, des efforts seront déployés simultanément pour étendre la portée du programme commémoratif en dehors de la colline du Parlement et de la place de la Confédération, et pour mieux répartir les monuments le long du boulevard de la Confédération.

CONSTATS ET ENJEUX

*Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada** a identifié les constats suivants :

- L'ampleur et le nombre actuel de monuments commémoratifs dans le cœur de la capitale sont inférieurs à celui de bon nombre de capitales nationales du monde occidental.
- Le besoin et la nature des éléments à commémorer continueront d'évoluer au rythme du Canada. La CCN s'efforcera de préserver des sites pour les générations futures, particulièrement les emplacements de prestige tels les carrefours importants du boulevard de la Confédération.
- Une multitude de facettes intéressantes et variées de la mosaïque canadienne n'ont pas encore fait l'objet de commémoration dans la capitale. Ainsi, la commémoration

de personnalités, d'idées ou d'événements d'importance symbolique nationale rehaussera l'ensemble du message global du cœur de la capitale et permettra d'enrichir l'expérience thématique le long du boulevard de la Confédération.

- Le choix de l'emplacement des monuments commémoratifs peut aider à définir et à renforcer des sites, des destinations et des liens importants dans le cœur de la capitale. Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public contribuent à la création de places animées, de lieux de rassemblement, et de lieux de souvenir et de célébration.
- La coordination des programmes de monuments commémoratifs civiques et d'art public offre la possibilité d'une plus grande harmonisation du symbolisme, de la cartographie cognitive et de l'orientation dans le cœur de la capitale.

** Approuvé par la CCN en juin 2005.*



Vue d'ensemble du boulevard de la Confédération.

Le boulevard de la Confédération relie les régions québécoise et ontarienne de la capitale.



CŒUR DE LA CAPITALE

Le cœur de la capitale, surtout aux alentours de la colline du Parlement et des cités parlementaire et judiciaire, est la plaque tournante de la RCC. Le cœur de la capitale couvre environ 10 kilomètres carrés sur les deux rives de la rivière des Outaouais, englobant les centres-villes d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec). Ces deux villes, avec une population combinée de plus d'un million de personnes, forment la quatrième agglomération urbaine en importance du pays.

BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Le boulevard de la Confédération est le parcours d'honneur officiel de la capitale. Il relie les sites et les institutions politiques et culturelles ainsi que les symboles canadiens importants. Cette « voie de découverte du Canada » est située dans le cœur de la capitale et ceinture les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau sur les deux rives de la rivière des Outaouais. Le Boulevard mène aux résidences du gouverneur général et du premier ministre sur la promenade Sussex, puis s'étend vers la rue Elgin jusqu'à l'avenue Laurier. Il relie les principaux points d'intérêt de la capitale, dont les édifices du Parlement, la Cour suprême du Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée des beaux-arts du Canada et plusieurs ambassades.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Rehausser et appuyer la mission de la CCN en créant une capitale représentative du Canada et des Canadiens, de nos valeurs, de nos réalisations et de nos aspirations.
- Faciliter la réalisation efficace et efficiente de monuments commémoratifs présentant le Canada aux Canadiens ainsi que des événements ou des idées d'envergure nationale dans des endroits visibles, accessibles et symboliquement appropriés dans le cœur de la capitale.
- Préserver les sites à grande visibilité pour les besoins des générations futures en matière de commémoration.
- Désigner des endroits au delà de la colline du Parlement, de la place de la Confédération et de Rideau Hall pouvant accueillir des monuments commémoratifs.
- Aider à rehausser la beauté de la capitale et à en faire un lieu plus captivant.
- Coordonner l'examen des propositions et l'approbation des projets de monuments commémoratifs dans la capitale du Canada en collaboration avec d'autres organismes et partenaires.



Monument aux anciens combattants autochtones

Noel Lloyd Pinay, 2001

Une recommandation est l'ajout de monuments commémoratifs en l'honneur des peuples autochtones.

VISION ET VALEURS

Par le passé, les monuments commémoratifs dans la capitale du Canada étaient choisis de façon plutôt arbitraire en réponse à des propositions provenant d'organismes, de groupes et d'individus. Le Plan encourage les monuments commémoratifs de diverses ampleurs évoquant l'histoire du Canada dans toute son ampleur et sa diversité. Les monuments commémoratifs jouent un rôle important en vue de refléter le Canada et les Canadiens dans la RCC. Ils aident à définir ce que signifie être Canadien et à façonner l'expérience des visiteurs de la capitale.

VALEURS

Un aspect important de la création d'une vision pour les monuments commémoratifs est la compréhension des valeurs d'un pays. Ce sont ces valeurs que nous désirons représenter dans ces monuments commémoratifs. Un résumé des sondages d'opinion et de la recherche gouvernementale signale plusieurs valeurs fondamentales importantes pour les Canadiens. Elles comprennent entre autres :

- la paix, l'ordre et le bon gouvernement;
- l'égalité;
- la démocratie;

- la diversité culturelle;
- la dualité linguistique;
- l'excellence culturelle;
- les questions environnementales.

MONUMENTS COMMÉMORATIFS D'IMPORTANCE SYMBOLIQUE NATIONALE

Un monument commémoratif public est financé ou mis en place par des fonds publics ou est proposé et financé par le secteur privé mais installé dans des espaces publics. Un monument commémoratif représente un repère physique dans le paysage

Énoncé de vision

À l'horizon 2025, les monuments commémoratifs de la capitale du Canada seront considérés parmi les biens nationaux les plus appréciés qui expriment nos valeurs durables, nos liens avec le passé et nos aspirations pour l'avenir tout en enrichissant le paysage urbain et en contribuant à créer une expérience mémorable dans la capitale. Ils présenteront une série d'œuvres représentatives, vibrantes et sources d'inspiration.

Définition de « monument commémoratif »

Un monument commémoratif honore la mémoire d'une personne, d'un événement ou d'une idée. Il peut être public ou privé, d'importance symbolique nationale ou locale, d'envergure monumentale ou réduite, de nature permanente ou temporaire.

Les sujets peuvent aussi être spécifiques, honorant une seule personne ou un événement, ou généraux, par exemple, en reconnaissant une idée ou un mouvement.

Le présent plan se limite aux monuments commémoratifs de nature publique et permanente ainsi que d'intérêt national.

TYPOLOGIE

La taille et la forme physiques des monuments commémoratifs sont tout aussi variées que les sujets représentés et que les personnes ou les organismes qui les parrainent. Nous présentons ici un bref résumé de la typologie des monuments commémoratifs telle qu'elle est décrite dans le document *La capitale se souvient : Étude sur l'aménagement de monuments commémoratifs dans le cœur de la capitale nationale*. Cette étude a été rédigée en 1988 par la firme du Toit, Allsopp et Hillier pour le compte de la CCN.

STATUES FIGURATIVES

Les statues figuratives, qui dépeignent des personnes et parfois des animaux, représentent l'une des plus anciennes formes de commémoration. Les collectivités continuent de commémorer une personne ou un groupe en installant une ressemblance sculpturale qui exprime une caractéristique exceptionnelle de la personnalité, de la vie ou de l'activité du sujet. Le mode d'expression peut être hautement abstrait ou très réaliste (p. ex., Louis St-Laurent).

MONUMENTS COMMÉMORATIFS CLASSIQUES NON REPRÉSENTATIFS

Les objets et les structures de taille monumentale, dont la plupart se fondent sur des modèles de l'antiquité classique, sont traditionnellement associés à la commémoration. Ils comprennent des temples gréco-romains, des arcs de triomphe, des obélisques, des colonnes, des cénotaphes et des plaques. Ces formes symbolisent des personnes ou des événements importants plutôt que leur représentation littérale, et ce, même si elles sont souvent accompagnées d'une sculpture représentative et embellies par des messages littéraux. Elles ont tendance à être d'échelle monumentale et servent de points de repère dans les espaces ouverts ou les paysages urbains, comme le Monument commémoratif de guerre du Canada, *La Réponse*.



Fontaine Colonel-By
Sir Charles Barry, 1845

Cette fontaine, qui s'élevait précédemment à Trafalgar Square, à Londres, est une caractéristique principale du Parc de la Confédération.

MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE TYPE LAND ART

Au cours des dernières décennies, plusieurs formes traditionnelles de monuments commémoratifs ont été remises en question. Un mouvement artistique qui a eu une forte influence sur les idées dans ce domaine a été décrit comme le « land art », l'« art nature » ou l'« art environnemental ». Par ses nombreuses expressions sculpturales, cette forme d'art traite des éléments qui invitent à la participation et qui sont inextricablement liés aux sites (p. ex., le *Vietnam Veterans Memorial* à Washington).

FONTAINES

Au cours des siècles, les fontaines ont été utilisées par de nombreuses cultures comme des symboles de fierté et de commémoration et servaient de points de repère dans ces milieux urbains. Les propriétés esthétiques, tactiles et acoustiques des fontaines contribuent à leur grande popularité.

PLAQUES ET MÉDAILLONS

Les plaques et les médaillons portent habituellement une inscription en bas-relief s'appuyant sur des symboles simples qui transmettent des messages commémoratifs. Ces plaques ne sont pas habituellement autoportantes mais sont appliquées sur des surfaces verticales ou posées sur le sol (p. ex. la plaque commémorative du pont des Sapeurs).

OBJETS-SOUVENIRS

Ces objets ont été retirés de leur contexte original et sont considérés importants en raison de leur association avec une personne, un lieu, un événement ou une idée (p. ex. la cloche de la tour Victoria, sur la colline du Parlement).



Le bateau et les paroles des animaux

John McEwen, 1984

Le bateau et les paroles des animaux est un exemple d'art public. Cette œuvre se trouve à Gatineau, au Québec.



Plaque commémorative du pont des Sapeurs

L'objectif de l'interprétation est d'élargir notre compréhension de l'importance d'un sujet.



Sir Wilfrid Laurier

Joseph-Émile Brunet, 1927

Un exemple d'un monument commémorant un des premiers ministres canadiens. Il n'y aura bientôt plus de place sur la colline du Parlement pour d'autres monuments commémoratifs.

CONTEXTE GÉNÉRAL

ESPACE COMMÉMORATIF

Bien que le présent document se réfère surtout aux monuments commémoratifs, les espaces comme des places, des squares ou des jardins peuvent également servir à la commémoration.

AUTRES ÉLÉMENTS

D'autres éléments ne sont pas considérés à des fins commémoratives mais sont définis dans les paragraphes qui suivent.

Monuments dédicatoires

Ces éléments se réfèrent à des monuments de nature fonctionnelle et utilitaire, comme des bancs, des arbres, des fontaines, des pavés ou d'autres éléments de mobilier de rue ou de parc. Ils visent à souligner la contribution d'une personne, d'un groupe ou d'un événement qui revêt une signification particulière pour un groupe spécifique de personnes.

Interprétation

Tout comme les monuments commémoratifs, les panneaux d'interprétation et les expositions en plein air aident à apprécier les personnes, les lieux et les événements importants. Le but visé n'est pas toutefois d'« honorer » mais plutôt d'éduquer et de permettre une meilleure compréhension du sujet.

Art civique et public

Parmi les autres formes d'expression culturelle qui peuvent figurer dans le paysage d'une capitale ou d'un pays, citons l'art civique et public. Ces formes d'expression ne sont pas comprises dans la définition de « monument commémoratif » dans le contexte de ce Plan. L'art civique est un art qui est associé aux travaux publics, comme les statuaire, les jardins ou des éléments uniques de mobilier extérieur. L'art public est une œuvre située dans le domaine public qui a été créée afin que le public puisse l'apprécier et en jouir.

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Canada est devenu un pays indépendant en 1867. À ce moment-là, le symbole visuel le plus puissant du nouveau pays était un complexe émergeant d'édifices fédéraux sur la colline du Parlement à Ottawa. Ces édifices qui surplombaient la rivière des Outaouais dans un cadre naturel spectaculaire, sont graduellement devenus le point de mire d'une nouvelle identité nationale. Au 20^e siècle, deux autres symboles ont été érigés dans la capitale du Canada, chacun reflétant un moment différent de la vie nationale du Canada : *La Réponse*, Monument commémoratif de guerre du Canada (1939) et *Réconciliation*, Monument au maintien de la paix (1992).

Ces trois symboles représentent les seuls monuments commémoratifs d'envergure dans la capitale qui témoignent des grands moments de l'histoire et des réalisations canadiennes. De plus petits monuments commémoratifs sont souvent regroupés autour de ces symboles. La colline du Parlement, avec ses nombreuses

statues des anciens premiers ministres, est devenue le lieu approprié où rendre hommage à notre histoire politique. La place de la Confédération, l'emplacement du Monument commémoratif de guerre du Canada et, plus récemment, de la *Tombe du soldat inconnu*, est l'endroit où est commémorée notre histoire militaire. D'autres grands thèmes de l'histoire canadienne, y compris les réalisations du pays sur la scène internationale, dans les domaines culturel et intellectuel, dans la vie sociale et communautaire ainsi que dans l'industrie, les sciences et la technologie sont manifestement absents de l'histoire commémorative de la capitale.

C'est assez récemment que la CCN a assumé la responsabilité des monuments commémoratifs. D'autres organismes se sont acquittés de ce rôle au cours de la majeure partie des 19^e et 20^e siècles. De 1870 à 1940, l'ancien ministère des Travaux publics a érigé la plupart des monuments commémoratifs. Les autres monuments commémoratifs étaient surtout des monuments



Sir John A. Macdonald

Louis-Philippe Hébert, 1895

Premier premier ministre du Canada. L'installation d'un monument commémoratif sur la colline du Parlement exige de suivre un processus d'examen distinct.



Samuel de Champlain

Jérémy Giles

Ce monument, exécuté sur commande et appartenant à la Ville de Gatineau, est l'une des plus récentes installations de la région de la capitale.

civiques créés par des groupes locaux. La CCN a assumé la responsabilité d'un grand nombre de ces monuments lorsque le gouvernement fédéral a fait l'acquisition des terrains sur lesquels ils étaient érigés. C'est seulement au cours des vingt dernières années que la CCN a été reconnue comme la gardienne officielle des monuments commémoratifs dans la capitale. Récemment, plusieurs organismes privés, gouvernementaux et internationaux ont manifesté un intérêt grandissant à travailler avec la CCN afin de créer de nouveaux monuments commémoratifs dans la capitale du Canada.

LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

En vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN a pour mandat d'approuver l'aménagement et la conception de toutes les structures commémoratives sur les terrains fédéraux dans la RCC. Les politiques de la CCN établissent des critères pour l'approbation des sujets de commémoration et exigent que l'emplacement, la conception et le décor environnant de chaque

monument commémoratif soient soumis à l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design (une responsabilité statutaire gérée par la CCN qui s'applique à tous les usages de terrains fédéraux dans la RCC). En vertu de la *Loi*, la CCN a aussi le mandat d'appuyer le programme de commémoration dans la RCC.

MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA COLLINE DU PARLEMENT

Les structures commémoratives permanentes de la colline du Parlement ont traditionnellement exigé l'approbation de la Chambre des communes et du Sénat. Les structures commémoratives situées à l'intérieur des édifices parlementaires sont régies par le président de la Chambre des communes, le président du Sénat et le bibliothécaire parlementaire.

L'installation d'un monument commémoratif sur ce site exige de suivre ce processus indépendant et d'obtenir l'approbation de la CCN. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

(BEEFP) a la responsabilité d'examiner, de se prononcer pour ou contre toute intervention dans un paysage de nature « classée ».

RÉSIDENCES OFFICIELLES – RIDEAU HALL

La résidence du gouverneur général est la seule résidence officielle qui offre la possibilité d'accueillir des monuments commémoratifs publics. Les monuments commémoratifs et les legs situés sur les terrains de Rideau Hall, un des portefeuilles de la Division des résidences officielles, sont soumis aux exigences des *Lignes directrices sur l'aménagement et la gestion du paysage de Rideau Hall* ainsi qu'aux politiques de la CCN sur le processus d'approbation des monuments commémoratifs situés sur des terrains fédéraux. Compte tenu de la nature « classifiée » des terrains, toute proposition doit également être examinée par le BEEFP, par le Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada (CCROC) et potentiellement par d'autres comités consultatifs de la CCN, avant d'obtenir l'approbation finale de la CCN.

AUTRES MINISTÈRES, AGENCES ET MUNICIPALITÉS

Patrimoine canadien, Parcs Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Anciens Combattants Canada et Défense nationale ont leurs propres programmes de commémoration qui comprennent également des monuments commémoratifs de la RCC. Deux comités fédéraux communiquent des renseignements à leurs membres sur les programmes commémoratifs à venir dans la capitale, soit le Comité intergouvernemental du Patrimoine canadien sur les monuments commémoratifs et le Conseil consultatif fédéral sur le Souvenir, présidé par Anciens Combattants Canada.

Une étroite collaboration avec les villes d'Ottawa et de Gatineau est importante afin d'assurer une approche concertée à la région et une cohérence dans les plans officiels, et d'enrichir les histoires nationales d'une perspective locale et civique lorsque cela est opportun.

Vue de la région de la capitale à partir de la colline du Parlement.



Région de la capitale du Canada

Il y a plusieurs points d'entrée panoramiques au cœur de la capitale.

CONTEXTE DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA CAPITALE

Comme nous l'avons souligné, ce plan porte sur les monuments commémoratifs dans le cœur de la capitale et, en particulier, le long du boulevard de la Confédération. Toutefois, il est important de replacer le cœur de la capitale dans le contexte plus large de la région de la capitale du Canada et de l'ensemble du pays.

LE PAYS

Le Canada est un pays doté d'un immense territoire géographique et d'une histoire à multiples facettes. La nation possède également diverses identités régionales, linguistiques, culturelles, personnelles et collectives. C'est surtout l'acceptation de cette complexité qui a créé un lien rassembleur et qui se reflète dans nos valeurs fondamentales canadiennes.

La diversité culturelle du Canada se manifeste dans le vaste éventail d'installations commémoratives mises en œuvre dans toutes les régions du pays à l'échelle nationale, provinciale,

territoriale, municipale et communautaire. Parcs Canada exploite plus de 800 lieux historiques nationaux dans l'ensemble du pays. Ces lieux commémorent des personnes, des endroits et des événements d'importance historique nationale et reflètent les moments clés de l'histoire canadienne. Il existe aussi quatre monuments en France et en Belgique qui soulignent la bravoure des Canadiens ayant participé aux Première et Deuxième Guerres mondiales. Le Canada profite aussi d'une grande diversité naturelle qui offre une panoplie de paysages pour ces « commémorations » culturelles. Cette diversité se reflète également dans l'un des plus grands réseaux de parcs nationaux et provinciaux du monde. Même s'ils ne constituent pas des monuments commémoratifs comme tels, ces parcs renferment de nombreux lieux qui évoquent chez les peuples autochtones, chez les immigrants et les nouveaux arrivants, l'image qu'ils ont du Canada. Bon nombre de ces paysages sont devenus des icônes de l'identité canadienne, comme le parc national de Banff.

L'enjeu de forger l'unité au sein de la diversité et de célébrer des idéaux communs qui transcendent les identités individuelles est plus complexe que la diversité des monuments commémoratifs et de leur emplacement. C'est pourquoi la région de la capitale du Canada, qui compte quatre milles hectares et demi de riches paysages urbains, ruraux et sauvages, a un rôle particulier à jouer : celui de représenter le pays aux yeux des Canadiens et sur la scène internationale.

LA RÉGION

La région de la capitale du Canada possède une structure urbaine unique parmi les capitales nationales du monde. Tandis que certaines capitales sont des sièges du pouvoir politique soigneusement planifiés où la fonction de capitale dicte la forme urbaine globale, d'autres capitales nationales sont d'abord des

villes dont la fondation précède la fonction de capitale, ce qui privilégie une relation plus organique entre le rôle de capitale et la fonction urbaine. La capitale du Canada se situe entre ces deux extrémités. Par exemple, l'élargissement des routes d'accès et la création de promenades et de belvédères n'ont pas été imposés car on les a consciemment planifiés en vue de créer un réseau unique d'avenues panoramiques et de sentiers pittoresques.

Presque tous les corridors urbains mènent à la colline du Parlement et aux autres institutions fédérales délimitées par le boulevard de la Confédération dans le secteur du cœur de la capitale.

Concept artistique d'un futur monument commémoratif dans la capitale.



Monuments commémoratifs au niveau régional

La plupart des visiteurs de la capitale nationale empruntent ces routes d'accès et ces diverses promenades qui font partie de l'expérience d'arriver et de se déplacer dans la capitale.

Les déplacements dans la région se font par des modes de transport rapide, principalement l'automobile ou le transport en commun. Ces parcours de déplacements sont des facteurs importants dans le choix des emplacements des monuments commémoratifs. Dans ce paysage, les repères commémoratifs doivent être à une échelle suffisamment grande pour être visibles à grande vitesse. Ils doivent aussi être situés à des endroits clés d'orientation dans le paysage régional afin de devenir des points d'intérêt dans l'environnement naturel et bâti.

La relation entre l'observateur et le monument commémoratif est, dans ce cas, distante plutôt qu'intime, momentanée plutôt que prolongée, dynamique plutôt que statique. Ces monuments commémoratifs peuvent jouer un rôle important afin de présenter aux visiteurs les thèmes et le paysage urbain de la capitale. Ils servent de points de repère clés tant pour les résidents que pour les visiteurs. La planification de monuments commémoratifs à des emplacements stratégiques de la région est prévue dans l'aménagement à long terme des terrains fédéraux.



Le secteur du cœur de la capitale célèbre nos valeurs, nos réalisations et notre attachement au Canada.

LE CŒUR DE LA CAPITALE

Les monuments commémoratifs ont traditionnellement été érigés dans le cœur de la capitale car l'endroit représente le centre des activités de la culture, du gouvernement, du commerce et des affaires. Puisque le cœur de la capitale demeurera un point focal pour les résidents et les visiteurs, il sera également l'endroit privilégié pour accueillir les nouveaux monuments commémoratifs du 21^e siècle. En raison de son rôle central pour l'emplacement des principales institutions fédérales afférentes à la démocratie parlementaire et aux expressions de culture nationale, le secteur demeure la principale destination pour les visiteurs de la RCC et le point de convergence de la programmation et des services aux visiteurs. L'aménagement de futurs monuments commémoratifs à cet endroit respecte aussi nos valeurs de développement durable en favorisant l'accès aux monuments par les transports en commun et le développement d'expériences piétonnières.

STRUCTURE DU CŒUR DE LA CAPITALE

Le cœur de la capitale, en particulier le boulevard de la Confédération, offre un cadre beaucoup plus approprié pour l'installation de monuments commémoratifs, notamment aux carrefours, aux intersections, le long des promenades et des parcs, tous faisant partie du réseau global de sentiers récréatifs et d'espaces verts. La présence d'un réseau de sentiers à plus petite échelle pour les cyclistes, les piétons, les patineurs, et la présence de parcs urbains entourant les principales institutions fédérales, permettent d'offrir un environnement agréable facilement accessible aux piétons qui souhaitent visiter le cœur de la capitale. Cet espace, grâce à la présence du boulevard de la Confédération, offre une meilleure perspective pour l'esthétique urbaine.

Le secteur du cœur de la capitale, en particulier le boulevard de la Confédération, demeure un endroit privilégié pour l'installation de futurs monuments commémoratifs.

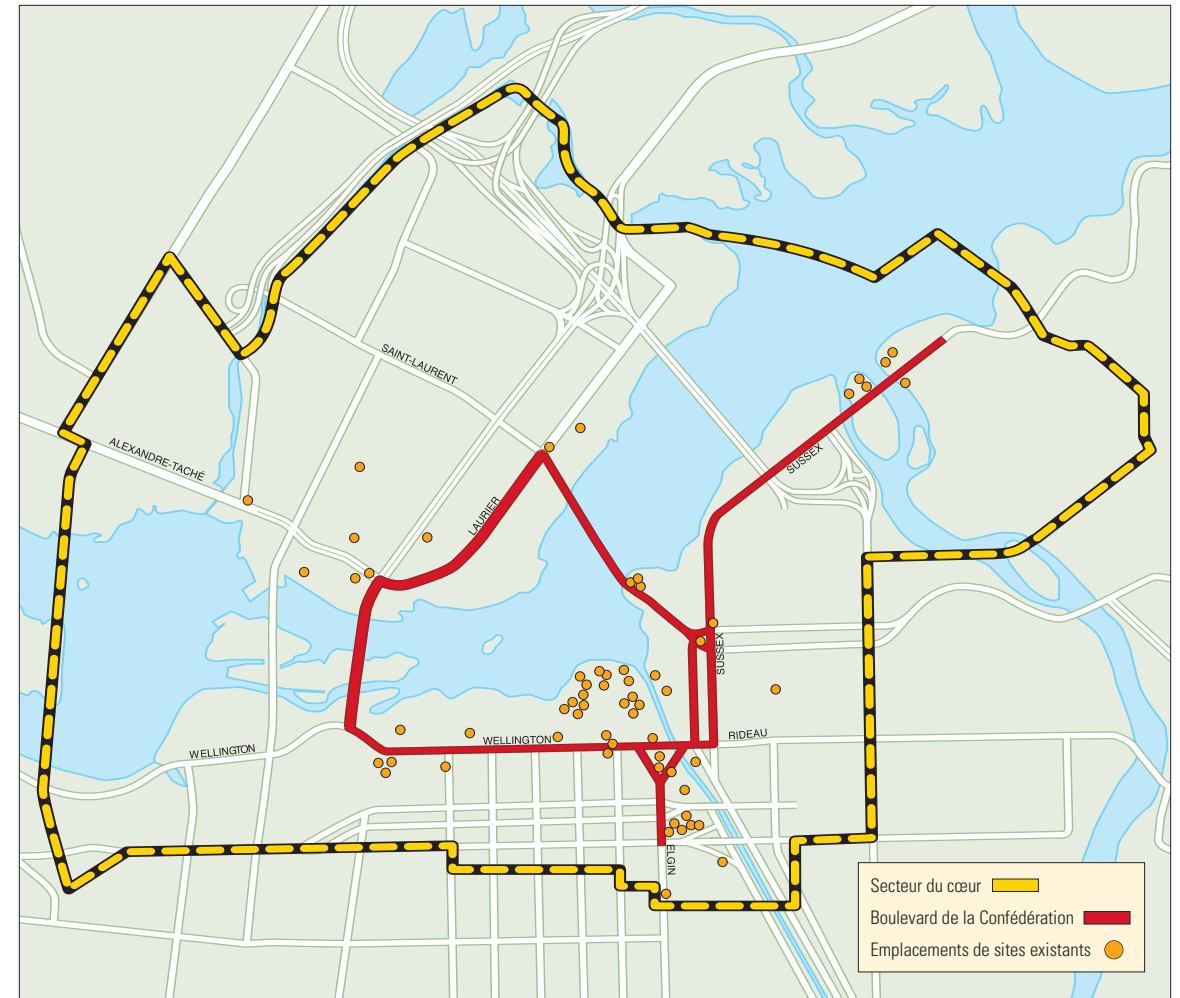


Monuments commémoratifs dans le cœur de la capitale

Le milieu urbain, avec ses quartiers à forte densité piétonnière, ses hôtels et ses services touristiques, est facile d'accès pour les cyclistes et les piétons. Il constitue ainsi un élément important pour l'emplacement de nouveaux monuments commémoratifs au cœur de la capitale.

Un tel environnement est propice à la création de monuments commémoratifs de diverses échelles. La forme et l'emplacement de ces monuments en plus des rituels et des cérémonies propres à chacun d'eux offrent une occasion d'interpeller directement les visiteurs. Ces lieux permettent aux Canadiens de se rassembler lors de la fête du Canada et du jour du Souvenir ainsi que lors d'autres importantes journées de commémoration nationale.

Les monuments commémoratifs situés dans les secteurs à haute circulation piétonnière profitent d'une grande visibilité et sont plus aptes à interpeller les visiteurs et à contribuer de façon positive à l'expérience qu'ils font de la capitale. Ces aires offrent donc un très grand attrait pour les promoteurs de projets commémoratifs. Le cœur de la capitale, particulièrement les secteurs qui arborent clairement une identité fédérale, possèdent la plus grande concentration de monuments commémoratifs existants et subissent les pressions les plus fortes pour l'installation de nouvelles structures commémoratives.



La majorité des monuments commémoratifs existants sont regroupés dans la partie sud-est du cœur de la capitale.



La Tombe du soldat inconnu

Bronze de Mary Ann Lui, 2000

Dans plusieurs cas, les monuments commémoratifs requièrent des emplacements qui peuvent accueillir des cérémonies d'envergure nationale. Ces dernières font partie intégrante des rôles joués par le programme de commémoration.

CADRE CONCEPTUEL

Au fil des ans, plusieurs leaders et planificateurs canadiens ont formulé leurs idéaux et exprimé leurs espoirs pour une capitale qui serait le symbole du pays tout entier. Chaque expression a contribué à l'évolution du paysage culturel de la capitale. Dans presque tous les cas, l'expression intégrait le contraste entre la beauté de la nature et le paysage urbain aménagé.

Ce plan examine le cadre physique et thématique des monuments commémoratifs. Le cadre physique se rapporte à l'aspect matériel des monuments commémoratifs, plus

particulièrement leur emplacement dans le paysage de la capitale. Le cadre thématique renvoie à l'aspect immatériel des monuments commémoratifs, soit leur place dans l'histoire du Canada. Afin d'élaborer le cadre conceptuel, l'équipe de planification a d'abord développé une série de principes et d'objectifs thématiques et d'urbanisme qui ont servi de fondements à la démarche de planification.



William Lyon Mackenzie King

Raoul Hunter, 1968

Cette sculpture représente la personne qui a occupé le plus longtemps le poste de premier ministre du Canada. La majorité des sujets appartiennent à seulement deux domaines thématiques : la « vie politique » et la « paix et la sécurité ».

APPROCHE THÉMATIQUE

PRINCIPES

Les principes à caractère thématique comprennent les éléments suivants :

- Les monuments commémoratifs communiqueront la richesse et la diversité du peuple canadien et le caractère unique de l'expérience canadienne.
- Les monuments commémoratifs renforceront le rôle symbolique du boulevard de la Confédération.
- Le programme commémoratif rehaussera les places publiques, les lieux de rassemblement, les activités du Souvenir, les célébrations et l'apparat.
- Les valeurs chères aux Canadiens seront représentées dans la capitale.
- Toutes les facettes du Canada seront représentées et mises en évidence autour du boulevard de la Confédération.

OBJECTIFS

Les objectifs thématiques comprennent les éléments suivants :

- Mieux refléter l'identité et la diversité du Canada et des Canadiens et encourager l'installation de nouveaux monuments commémoratifs qui traitent de thèmes sous-représentés.
- Faire participer les Canadiens à un dialogue sur les monuments commémoratifs.
- Appuyer et encourager les cérémonies et les autres formes d'activités publiques qui jouent un rôle critique, et ce, pour augmenter le niveau de sensibilisation et d'appréciation des monuments commémoratifs et de leurs sujets thématiques.



Les femmes sont des personnes!

Barbara Paterson, 2000

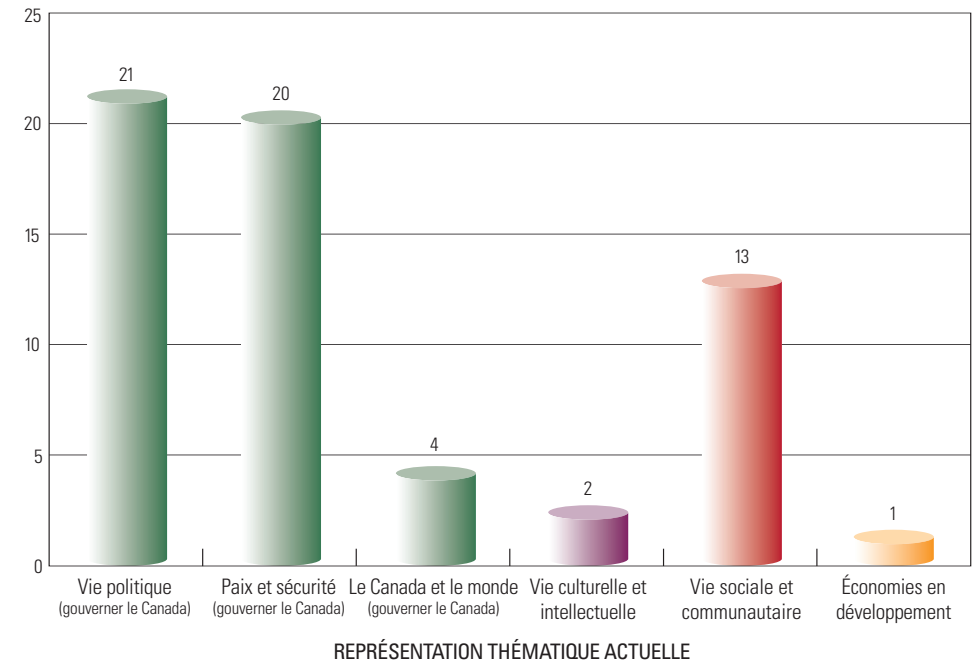
Ce monument rend hommage aux cinq femmes qui se sont battues pour que les femmes puissent siéger au Sénat. Seulement quelques monuments célèbrent le rôle qu'ont joué les femmes dans l'histoire canadienne.

CADRE CONCEPTUEL THÉMATIQUE

La création d'un cadre thématique à pour but de préciser où un sujet éventuel pourra s'insérer dans l'éventail d'idées et de réalisations canadiennes. Le cadre thématique proposé fournit une manière d'évaluer les sujets considérés pour une commémoration nationale sur les terrains fédéraux d'importance symbolique nationale.

La CCN ayant pour mandat de représenter le Canada et les Canadiens par le truchement de monuments commémoratifs dans la RCC, elle a procédé à un examen des sujets déjà commémorés dans la capitale. L'objet de cet exercice était de déterminer le niveau d'équilibre et d'intégralité des thèmes de

l'histoire canadienne traités jusqu'à maintenant. Comme outil de planification, la CCN s'est inspirée du Plan du réseau des lieux historiques nationaux de Parcs Canada. Ce cadre thématique a été élaboré et perfectionné dans le cadre du programme de lieux historiques nationaux (LHN) de Parcs Canada pendant 17 années de recherche intensive. Le Plan du réseau des LNH, avec sa liste complète des « commémorations » canadiennes et son examen thématique de l'histoire canadienne, représentait un guide approprié pour permettre à la CCN d'élaborer son cadre thématique. Compte tenu du rôle et de la fonction d'une capitale, le cadre de la CCN s'attarde plus à la gouvernance et aux liens internationaux.



THÈMES COMMÉMORATIFS PROPOSÉS POUR LA CAPITALE DU CANADA

Voici le système de classification par catégories des thèmes et des exemples de sous-thèmes connexes :

Vie politique (gouverner le Canada)

- Politique et processus politique
- Institutions gouvernementales
- Confédération
- Groupes politiques

Paix et sécurité (gouverner le Canada)

- Activités militaires et défense
- Protection de la communauté

Le Canada et le monde (gouverner le Canada)

- Diplomatie
- Organismes internationaux
- Affaires multilatérales



Cadran solaire

Colline du Parlement, 1921

Seul monument commémoratif associé au thème des économies en développement. Il renvoie aux Royal Engineers and Miners.

Vie intellectuelle culturelle

- Apprentissage et arts
- Philosophie et spiritualité
- Sports et loisirs
- Architecture et design

Vie sociale et communautaire

- Migration et immigration
- Peuplement
- Éducation
- Mouvements sociaux
- Mieux-être social

Économies en développement

- Communications et transports
- Sciences environnementales
- Sciences et soins de santé
- Industrie
- Découvertes scientifiques
- Main-d'œuvre
- Métiers et commerce
- Activités d'extraction et de production

Secteurs thématiques prioritaires

Nous retrouvons aussi des secteurs thématiques qui transcendent les thèmes prioritaires. En effet, le plan fixe aussi comme priorité stratégique, la représentation de quatre groupes ou catégories :

1. les peuples autochtones;
2. les communautés ethnoculturelles;
3. les femmes;
4. l'environnement.

THÈMES PRIORITAIRES

L'analyse de la situation révèle un modèle très inégal de monuments commémoratifs existants dans la RCC. La majorité des sujets appartiennent à seulement deux domaines thématiques, soit la « vie politique » et la « paix et sécurité ». Quatre des six thèmes d'importance symbolique nationale sont sérieusement sous-représentés. Par exemple, le thème « vie intellectuelle et culturelle », qui comprend le sous-thème des sports, n'est représenté que par deux monuments commémoratifs dans la capitale : le monument consacré à Maurice Richard, *Ne jamais abandonner et Fêtons la flamme* (Relais du flambeau olympique). Des efforts devront être déployés pour rendre hommage aux philosophes, écrivains et poètes canadiens et à autres personnalités de renom.

Afin d'assurer un meilleur équilibre de la représentation de l'expérience canadienne dans la capitale, la CCN considère comme une priorité les propositions de monuments commémoratifs qui abordent les thèmes sous-représentés. Ces thèmes sont :

1. le Canada et le monde;
2. la vie intellectuelle et culturelle;
3. la vie sociale et communautaire;
4. les économies en développement.

Monument à l'aviation du Commonwealth, 1959

Artiste inconnu

Ce monument est dédié à la mémoire des 800 hommes et femmes qui ont trouvé la mort pendant la Deuxième Guerre mondiale alors qu'ils servaient leur pays ou qu'ils s'entraînaient avec la force aérienne du Commonwealth au Canada, aux Antilles et aux États-Unis, et qui n'ont pas de lieu de sépulture connu.



Le boulevard de la Confédération, parcours d'honneur de la capitale du Canada.

APPROCHE DE DESIGN URBAIN

CADRE THÉMATIQUE ET CHOIX DES EMBLEMES

Compte tenu de facteurs tels les institutions environnantes, les monuments commémoratifs existants, les édifices patrimoniaux et la prééminence de certains sites, plusieurs emplacements situés le long du boulevard de la Confédération favorisent la présence de monuments à thèmes semblables. Par exemple, la promenade Sussex convient bien au thème de la gouvernance (le Canada et le monde) en raison de la présence de l'édifice des Affaires étrangères Canada (édifice Lester B. Pearson) et de plusieurs ambassades. On pourrait aussi considérer l'installation d'un monument commémoratif soulignant les réalisations d'un célèbre chercheur scientifique canadien sur le terrain du Conseil national de recherches du Canada.

L'identification des aires thématiques n'exige pas qu'un sujet associé à un thème particulier soit nécessairement situé à un endroit spécifique. Toutefois, si un monument commémoratif peut être mis en valeur par son installation à un endroit particulier, ce facteur devra alors être considéré lors du choix de l'emplacement. Des monuments commémoratifs célébrant le patrimoine local peuvent également avoir d'importants liens aux monuments commémoratifs d'importance symbolique nationale. Favoriser ces liens en situant ces monuments tous près les uns aux autres permet de bonifier l'expérience du visiteur.

Les monuments commémoratifs doivent appuyer l'importance d'un sujet et être liés à la réalité physique du paysage et de la structure urbaine. Un monument commémoratif réussi représente le point culminant d'un processus qui communique efficacement l'importance du sujet et contribue à rehausser la forme, la structure et la signification du paysage urbain.

Le but du cadre d'aménagement urbain est de planifier l'emplacement ordonné et approprié des monuments commémoratifs. Ce cadre de travail aidera à créer un paysage urbain attrayant et durable, et à présenter des symboles permanents rattachés aux valeurs et aux idées communes des Canadiens. Les fondements du cadre de travail s'appuient sur une série de principes, de lignes directrices et d'objectifs.

PRINCIPES

Les principes d'aménagement urbain élaborés pour ce plan comprennent les éléments suivants :

- Le boulevard de la Confédération et ses voies d'accès serviront de lieu central pour les monuments commémoratifs nationaux dans le cœur de la région de la capitale du Canada.
- La présence de monuments commémoratifs le long du boulevard de la Confédération renforcera le rôle symbolique de celui-ci tout en reflétant la diversité et la richesse du Canada et de l'expérience canadienne.
- Des emplacements à grande visibilité seront réservés aux monuments commémoratifs des générations futures.
- Les monuments commémoratifs situés sur des terrains en périphérie du boulevard de la Confédération contribueront à créer un sentiment d'anticipation avant l'arrivée au boulevard de la Confédération.



Réconciliation, Monument au maintien de la paix

Jack Harman, 1992

En comparaison aux autres pays du G8, le Canada a peu de monuments commémoratifs de grande envergure. Ce point d'intérêt est l'un des rares projets de grande envergure à être érigés dans la capitale au 20^e siècle.



Jardin des provinces et des territoires

Les emblèmes provinciaux et territoriaux et des fontaines stylisées font parties du symbolisme qui caractérise le Jardin.

- Les monuments commémoratifs dans le cœur de la capitale rehausseront les liens mutuels qui existent entre la capitale et les communautés avoisinantes.
- La hiérarchie des sites sera reflétée par l'utilisation appropriée de matériaux nobles. L'emplacement ou le contexte du site influencera l'originalité et la variété des matériaux choisis.
- Les nouveaux monuments commémoratifs devront éviter d'empiéter sur les monuments ou les ressources historiques et culturelles qui existent déjà, surtout en ce qui a trait à la proximité, au contenu, à la zone d'influence, à l'horizon et aux lignes de vue.
- Le climat de la capitale devra être considéré et souligné dans le cadre du processus de conception des monuments commémoratifs.

- La conception et l'emplacement des monuments commémoratifs respecteront les principes d'accès universel et de durabilité ainsi que les méthodes appropriées de conservation. Les monuments commémoratifs seront présentés, conservés, protégés et entretenus afin d'honorer à perpétuité le sujet commémoré.

OBJECTIFS

Les objectifs d'aménagement urbain élaborés pour ce plan comprennent les éléments suivants :

- Protéger et préserver la colline du Parlement, la place de la Confédération et Rideau Hall, la résidence du gouverneur général, pour les propositions de monuments commémoratifs qui satisfont aux critères clés établis pour ces sites.
- Élargir l'éventail des activités commémoratives dans le secteur central le long du boulevard de la Confédération et

- garantir un équilibre entre les sites identifiés sur les rives ontarienne et québécoise.
- Étendre les emplacements de monuments commémoratifs aux parcs et aux bordures des promenades, des voies navigables et des sentiers récréatifs qui rayonnent vers le boulevard de la Confédération.
- Rehausser l'identité et le prestige de la capitale en encourageant l'installation de monuments commémoratifs de grande échelle et à haute visibilité.
- Encourager, dans l'intégration des monuments commémoratifs, un meilleur équilibre entre les paysages naturels et non bâtis.
- Collaborer avec les partenaires fédéraux et les municipalités afin de s'assurer que les critères d'urbanisme renforcent le lien entre les rôles et les fonctions « capitale » et civique du boulevard de la Confédération.

- Accorder la priorité aux projets commémoratifs qui soutiennent les efforts de revitalisation urbaine et civique et qui sont en harmonie avec la planification municipale.
- Encourager, lorsque cela est approprié, des formes commémoratives qui s'éloignent du traditionnel en faveur de conceptions plus innovatrices, surtout en ce qui a trait à l'expression, aux points de vue, à l'échelle, à l'interaction avec le public et à l'interprétation.
- Encourager l'illumination créative des monuments commémoratifs tout en étant sensible à l'emplacement et à l'environnement.
- Prendre en considération les points et les modes d'accès des visiteurs au cœur de la capitale lors de la conception de l'échelle d'un monument commémoratif.



Monument pour les droits de la personne

Melvin Charney, 1989

CADRE CONCEPTUEL DE DESIGN URBAIN

INTRODUCTION

Les stratégies d'aménagement urbain pour le cœur de la capitale ont recours à de nombreux éléments et objets urbains pour marquer et articuler la séquence spatiale. Ces éléments sont classés selon le rôle qu'ils jouent dans l'aménagement urbain du cœur de la capitale.

BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Le boulevard de la Confédération, tel qu'il est défini à la page 3 de ce document, demeure le principal élément structurant pour l'aménagement des monuments commémoratifs dans la capitale. Les principaux emplacements réservés aux monuments commémoratifs majeurs sont des carrefours clés situés à des points tournants du boulevard de la Confédération et des carrefours d'approche qui délimitent le corridor d'accès à ceux-ci. Bien que de brèves descriptions d'autres catégories d'emplacements sont ci-inclues, une définition plus élaborée est donnée à

l'annexe B du présent document. Les carrefours et les corridors identifiés sur l'illustration de droite indique la structure urbaine envisagée pour les monuments commémoratifs majeurs du cœur de la capitale.

CARREFOUR CLÉ DU BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION



Un carrefour clé est un lieu qui est réservé aux monuments commémoratifs d'envergure célébrant des événements ou des idées d'importance symbolique nationale, et qui possède une grande importance visuelle et un pouvoir symbolique. Situé à l'intersection de rues principales se trouvant à des points tournants critiques du boulevard de la Confédération, un carrefour clé permet d'offrir une perspective stratégique et une identité à un secteur. Les carrefours clés, sept en tout, sont des emplacements de premier plan qui deviendraient des points de repère clés et communiqueraient les valeurs et l'identité

du pays. Seulement deux des sept carrefours ont été aménagés jusqu'à ce jour, soit le Monument commémoratif de guerre du Canada, *La Réponse*, et le Monument au maintien de la paix, *Réconciliation*. Les autres carrefours devront être aménagés en tenant compte de facteurs tels que l'échelle et la position sur l'emplacement afin de créer un lieu significatif et un décor approprié aux monuments commémoratifs majeurs.

CORRIDOR DU BOULEVARD

Un corridor du Boulevard est un tronçon du boulevard de la Confédération qui relie les carrefours clés.

EMPLACEMENT DU BOULEVARD

Un emplacement du Boulevard est situé sur un tronçon du boulevard de la Confédération. Il peut se trouver soit à des intersections de rues, à des endroits en vue menant au boulevard de la Confédération, ou à d'autres endroits à forte visibilité. La Cour suprême du Canada et la promenade Sussex Nord à l'angle de l'avenue King Edward en sont des exemples.

CARREFOUR D'APPROCHE



Un carrefour d'approche est un élément important qui signale l'entrée au boulevard de la Confédération et à un carrefour clé. Ce faisant, un carrefour d'approche annonce l'arrivée au cœur de la capitale et au parcours d'honneur. Ces carrefours d'approche, sept en tout, offrent des occasions d'installer des monuments commémoratifs complémentaires aux carrefours clés. Seulement un des sept emplacements est actuellement occupé : rues Elgin et Lisgar, où se trouve le Monument pour les droits de la personne.

CORRIDOR D'APPROCHE

Un corridor d'approche est un élément linéaire qui relie un carrefour d'approche à un carrefour clé. Ces corridors mènent au boulevard de la Confédération et relient physiquement et symboliquement le domaine national et la collectivité.

EMPLACEMENT D'APPROCHE

Un emplacement d'approche se situe à un point de repère clairement identifié le long du corridor d'approche et permet le rayonnement de thèmes à caractère national dans les collectivités locales. Une thématique à caractère local ou régional peut aussi y être représentée.

CORRIDOR ADJACENT

Un corridor adjacent peut être une rue, un canal, un pont, une rivière, une promenade ou un sentier récréatif situé à proximité d'un corridor du Boulevard ou qui y donne accès. Ces emplacements permettent surtout aux visiteurs de vivre une expérience plus intime dans un contexte local.

EMPLACEMENT ADJACENT

Un emplacement adjacent se situe à un point de repère déterminé le long d'un corridor adjacent et possède généralement une échelle plus intime.

SECTEUR

Un secteur est un espace circonscrit et possède souvent des frontières ou une identité bien définies. Les parcs Major's Hill et Stanley en sont des exemples. Compte tenu de la taille de ces secteurs, des emplacements précis de monuments commémoratifs seront identifiés au fil du temps.

Cadre conceptuel / Conceptual Framework





Exemple de la 1^{re} catégorie

Place de la Confédération

*La Réponse,
Monument commémoratif
de guerre du Canada*

Exemple de la 2^e catégorie

Parc Jacques-Cartier

« Ne jamais abandonner »,
Maurice Richard



Exemple de la 3^e catégorie

Canal Rideau

Monument aux ouvriers
du Canal Rideau

CATÉGORIES D'EMPLACEMENTS

DÉFINITION

Conformément à l'analyse du cadre thématique et d'aménagement urbain, les sites ont été classés selon trois différentes catégories conformément à leurs attributs physiques, symboliques, urbains et à leur échelle.

Ce cadre de travail établi pour les emplacements des catégories 1, 2 et 3 sera intégré dans les initiatives de planification connexes, notamment les plans de secteur du cœur de la capitale. Cela garantira que de futurs emplacements propices à l'érection de monuments commémoratifs sont réservés à cette fin et que les modifications apportées au secteur urbain respecteront la vocation de commémoration potentielle de ces emplacements.

DESCRIPTION D'UN EMLACEMENT DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE

Ces emplacements :

- sont considérés comme les principaux points de repère dans la trame urbaine ou dans l'environnement urbain et pour l'image de la capitale. Ils sont situés à des endroits de prestige et sont identifiés comme des carrefours clés du boulevard de la Confédération et des carrefours d'approche.
- sont des sites de premier plan et sont réservés à des monuments commémoratifs soulignant des idées et des événements déterminants d'importance symbolique nationale et internationale pour le Canada et les Canadiens.
- sont situés à des endroits stratégiques, leur fonction première en tant que lieu de commémoration étant de contribuer à la forme urbaine du secteur et de communiquer les valeurs et l'identité canadiennes.

- sont propices à l'installation de grands monuments commémoratifs et peuvent accueillir des rassemblements et des cérémonies de portée et d'intérêt national.

DESCRIPTION D'UN EMLACEMENT DE LA SECONDE CATÉGORIE

Ces emplacements :

- sont situés le long du boulevard de la Confédération et ailleurs dans le cœur de la capitale. Ils comprennent des lieux clés le long des corridors, des intersections urbaines, des ponts, des points d'observation et des promontoires.
- sont réservés à des monuments commémorant des personnes, des événements ou des idées d'importance réservés pour les symbolique nationale pour le Canada et les Canadiens.

- conviennent aux monuments commémoratifs exigeant des lieux de rassemblement et de cérémonie.
- peuvent permettre l'implantation d'une installation linéaire d'une série de monuments commémoratifs liés sur le plan thématique.

DESCRIPTION DES EMLACEMENTS DE LA TROISIÈME CATÉGORIE

Ces emplacements :

- possèdent un caractère intimiste et sont conçus pour accueillir un ou plusieurs monuments de plus petite échelle commémorant des personnes, des événements ou des idées d'importance symbolique nationale pour le Canada et les Canadiens.
- peuvent être situés le long d'espaces ouverts (sentiers, routes, voies navigables) ou dans de petites aires (jardins, cours).

- peuvent permettre l'ajout d'une installation linéaire d'une série de monuments commémoratifs liés sur le plan thématique, représentant, par exemple, les grands inventeurs canadiens.

- sont non seulement propices à la réflexion dans un cadre paisible mais communiquent aussi un élément de « découverte » à l'observateur.

EMPLACEMENT DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS

INVENTAIRE DES EMPLACEMENTS POSSIBLES

Un inventaire préliminaire d'emplacements possibles a été réalisé, utilisant le secteur du boulevard de la Confédération comme cadre conceptuel pour l'installation de monuments commémoratifs. De plus, d'autres emplacements possibles ont été identifiés le long des promenades panoramiques menant au cœur de la capitale, et ce, afin de reconnaître des sites commémoratifs déjà existants et de rehausser leur « impact ». En parallèle, plusieurs critères d'aménagement urbain et de planification ont été établis afin d'évaluer les emplacements possibles. En ce qui a trait à certaines caractéristiques, des renseignements ont aussi été obtenus à partir de la base de données de la CCN (p. ex., des renseignements sur la propriété).

Près de 90 emplacements possibles ont été identifiés. Environ 75 p. 100 de ces emplacements sont situés sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral et 25 p. 100 se trouvent sur des terrains appartenant aux municipalités ou à des propriétaires privés. En plus du rapport d'inventaire, l'information se trouve dans une base de données électronique de la CCN, « le Système intégré de l'information en gestion des biens (SIIGB) », ce qui facilite l'accès à tous les renseignements relatifs à l'emplacement et procure un système efficace pour la mise à jour de l'information. Lorsque de nouveaux emplacements deviendront disponibles, ces renseignements s'ajouteront à la base de données.

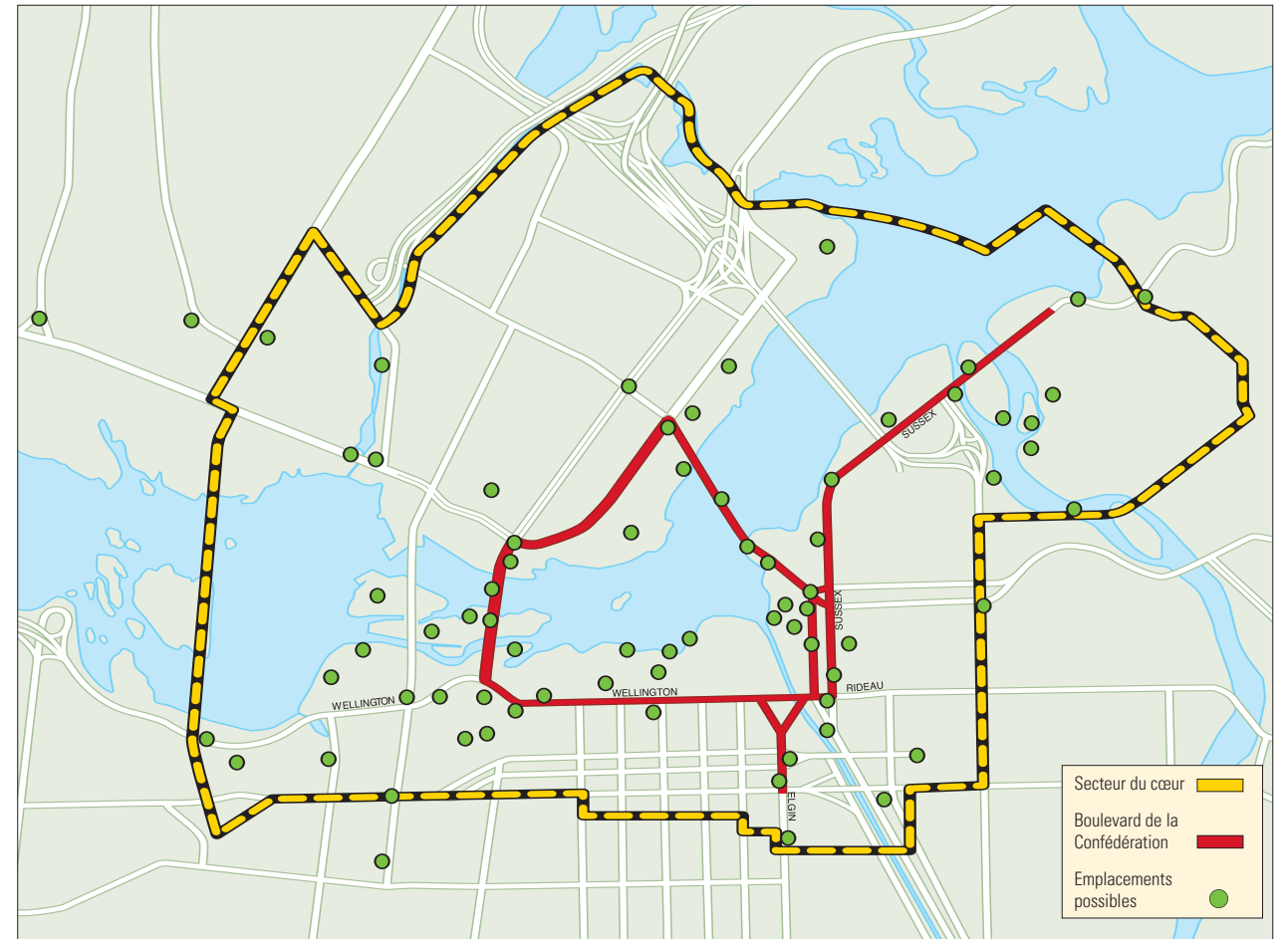
INVENTAIRE DES EMPLACEMENTS ET ANALYSE

S'appuyant sur des observations sur le terrain et travaillant dans le cadre de planification du Plan du secteur du cœur de la capitale, l'inventaire des emplacements et l'analyse ont été élaborés pour chaque emplacement possible, permettant de bien documenter les caractéristiques physiques et contextuelles de chaque emplacement ainsi que les indicateurs clés de la qualité. Une partie de l'évaluation comportait l'examen de la pertinence d'un emplacement, surtout en ce qui a trait à ses caractéristiques commémoratives. Les emplacements jugés inappropriés pour un monument commémoratif ont été éliminés de l'inventaire préliminaire tandis que d'autres ont été ajoutés.

Aussi, une représentation graphique des facteurs à considérer ainsi que des questions propres à l'emplacement ont été préparées. En guise de référence, chaque emplacement a été photographié et l'inventaire comprend les points de vue à partir de l'emplacement et menant à celui-ci.

La désignation des emplacements par catégories est le résultat de ce processus et de l'examen des relations physiques et symboliques qui existent entre les monuments commémoratifs d'un même secteur et l'importance de cet emplacement dans le cadre de planification du secteur du cœur de la capitale.

Les détails de cette analyse et du processus mis en œuvre dans le document *Inventaire et analyse des sites, Glossaire et procédure d'inventaire*. Des exemples d'emplacements possibles des catégories 1, 2, 3 sont cités dans les pages suivantes.



Emplacements possibles pour l'installation de monuments commémoratifs.

Emplacement possible de monument commémoratif — 2^e catégorie Triangle Mackenzie et rue Elgin, à Ottawa, en Ontario (emplacement du Boulevard)

Image de l'emplacement



Lieu



Environs



Résumé de la description de l'emplacement

Cet emplacement occupe un lieu important le long du pont MacKenzie King et forme un îlot triangulaire du côté est de la rue Elgin. Le paysage environnant est principalement urbain et est modulé par des espaces verts avoisinants du côté sud. Dans les environs se trouvent le Centre national des Arts, des bureaux fédéraux et divers monuments commémoratifs comme le Monument de la guerre de Corée. L'emplacement offre des perspectives visuelles intéressantes du Monument commémoratif de guerre du Canada, de la colline du Parlement et du Centre national des Arts. Il est assujéti à des restrictions de hauteur à l'avant afin de protéger les points de vue vers la colline du Parlement. L'emplacement présente une dénivellation vers le coin sud-est avec de petites terrasses devant le parc de la Confédération et la rue Elgin. Cet emplacement est situé au-dessus du garage du Centre national des Arts et offre un accès piétonnier au coin nord-ouest.

Association thématique

Paix et sécurité, vie intellectuelle et culturelle.

Cet emplacement offre un excellent potentiel pour un monument commémoratif d'échelle réduite en fonction des paramètres de protection des points de vue. En raison de l'importance de sa situation, cet emplacement enrichira le tissu urbain. Il est recommandé qu'un lien soit établi avec le thème commémoratif de la « paix et sécurité » ou de la « vie intellectuelle et culturelle ». Les futurs monuments commémoratifs pourraient prendre plusieurs formes, mais la taille de l'emplacement et sa situation limitent les possibilités d'y tenir des activités commémoratives.

Caractéristiques physiques

Superficie : 1 200 m²
 Configuration : triangulaire
 Terrain : en pente
 Caractère général : urbain
 Facteurs environnementaux : potentiel archéologique faible, niveau de bruit de moyen à élevé

Cadre de l'emplacement

Préservation de l'histoire et de la culture : s.o.
 Lien avec la programmation : non
 Préservation des points de vue : contrôles de la hauteur de l'avant-plan

Profil

Propriétaires : TPSGC, CNA
 Degré d'aménagement actuel : s.o.

Caractère urbain

Limites : partiellement délimité
 Bordures : mixtes
 Échelle : moyenne
 Nature de l'emplacement : vaste
 Utilisations des propriétés contiguës : espace vert urbain, institution culturelle nationale et monument commémoratif

Accès à l'emplacement

Accès à l'emplacement : multimodal, accès universel

Qualité visuelle

Visibilité : excellente
 Points de vue à partir de l'emplacement : points de vue panoramiques

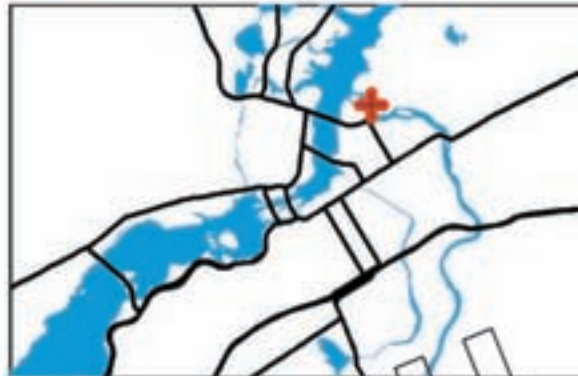
Emplacement possible de monument commémoratif — 3^e catégorie

Île Maple, à l'est des ponts Minto, au 111, promenade Sussex, à Ottawa, en Ontario (emplacement adjacent)

Image de l'emplacement



Lieu



Environs



Résumé de la description de l'emplacement

Situé dans un beau parc, cet emplacement surplombe la rivière Rideau et le magnifique édifice du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) à l'architecture géométrique moderne (ancien hôtel de ville d'Ottawa). Le site est paisible et serein, et il est délimité de tous les côtés par un écran végétal et un plan d'eau. Il est aussi modérément visible depuis les ponts historiques Minto. Il s'insère dans le paysage piétonnier et incite les visiteurs à l'exploration. Cet emplacement est relativement grand et peut accueillir des rassemblements d'envergure. Plus loin, la tour de la Paix et la bibliothèque du Parlement se dessinent à l'horizon.

Association thématique

Le Canada et le monde

En raison de la qualité du paysage et de sa capacité d'accueillir des activités commémoratives, cet emplacement possède un bon potentiel de commémoration. L'endroit possède un caractère paisible et serein, et surplombe la rivière Rideau. Le paysage est luxuriant et verdoyant avec la rivière qui coule à proximité. L'espace peut accueillir des monuments commémoratifs de petite à moyenne échelle qui pourraient prendre de nombreuses formes. Comme il voisinerait l'édifice contemporain du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) conçu par l'architecte Moshe Safdie, un futur monument commémoratif devrait convenir à l'édifice et à son environnement.

Caractéristiques physiques

- Superficie : 0300 m²
- Configuration : irrégulière
- Terrain : plat
- Caractère général : rural
- Facteurs environnementaux : niveaux de bruit et de pollution de l'air bas, potentiel archéologique élevé

Cadre de l'emplacement

- Préservation de l'histoire et de la culture : s.o.
- Lien avec la programmation : aucun
- Préservation des points de vue : s.o.

Profil

- Propriétaire : CCN
- Degré d'aménagement actuel : s.o.

Caractère urbain

- Limites : délimité
- Bordures : vivantes
- Échelle : grande
- Nature de l'emplacement : vaste
- Utilisations des propriétés contiguës : parc, immeuble fédéral, usage résidentiel

Accès à l'emplacement

- Accès à l'emplacement : piétonnier

Qualité visuelle

- Visibilité : moyenne
- Points de vue à partir de l'emplacement : tour de la Paix, ponts Minto, ancien hôtel de ville et rivière Rideau



Lester B. Pearson

Danek Mozdenski, 1990

Lester Pearson (premier ministre de 1963 à 1968) a reçu le prix Nobel de la paix pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans la création de la force de maintien de la paix des Nations Unies.

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE ET DES ÉTAPES À SUIVRE

Dans le cadre de cet exercice de planification, la CCN a procédé à un examen de sa politique et de ses étapes à suivre en matière de commémoration. La politique révisée vise à assurer un équilibre et une diversité parmi les futurs monuments commémoratifs. Cette nouvelle approche permettra à la capitale de mieux refléter la riche diversité de la mosaïque canadienne et de servir plus efficacement de point focal de l'identité nationale.

OBJET

La politique a pour but :

- de faciliter la commémoration de personnes, d'événements ou d'idées d'importance symbolique nationale sur des emplacements à haute visibilité, accessibles et appartenant au gouvernement fédéral.
- de faciliter la présence de thèmes commémoratifs sous-représentés dans la capitale.

- d'intégrer des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la RCC, là où les sujets sont appropriés pour la nature, l'importance et le contexte de l'emplacement. L'emplacement devrait rehausser la valeur symbolique de la commémoration et y ajouter un élément de prestige.
- d'assurer que les monuments commémoratifs dans la RCC sont représentatifs de tous les Canadiens.
- d'assurer que la colline du Parlement, la place de la Confédération et Rideau Hall, résidence du gouverneur général, sont réservés uniquement aux monuments commémoratifs liés au rôle et à la fonction de ces sites.
- d'assurer que toutes les propositions sont traitées d'une manière juste et équitable.
- de garantir le respect de toutes les dispositions de la *Loi sur la capitale nationale*.



Réflexion

John Greer, 2001

Monument commémoratif de l'aide humanitaire canadienne. Traditionnellement, les monuments commémoratifs de la capitale célébraient des personnes et des chefs de file notoires. Ce monument honore l'apport collectif de tous les travailleurs canadiens du domaine du développement international et de l'aide humanitaire.

ÉVALUATION DU SUJET PROPOSÉ

Pour s'assurer que le sujet présente une importance symbolique nationale et qu'il cadre bien dans le contexte de la capitale, une série de critères est utilisée afin d'évaluer toute proposition. Afin d'être appuyée dans cette évaluation, la CCN consultera divers experts, dirigeants communautaires et fonctionnaires de ministères fédéraux. La CCN réunira un comité ad hoc externe composé d'experts qui donneront leur avis quant au sujet commémoratif proposé. De plus, elle pourrait mener des recherches plus poussées ou demander à un promoteur de le faire afin de procéder ainsi à une évaluation bien étoffée de l'importance du sujet et de l'intention du projet sur le plan commémoratif.

Les résultats de cette évaluation détermineront si le sujet commémoratif proposé répond aux critères d'évaluation imposés et s'il est admissible à la commémoration nationale sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale canadienne.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

1. Le sujet du monument commémoratif doit présenter une importance symbolique nationale, confirmer les valeurs et l'identité canadiennes et être pertinent à la vie des Canadiens aujourd'hui.
2. Les personnes ou les catégories doivent avoir apporté une contribution exceptionnelle au Canada et avoir eu un impact durable allant au-delà de leur propre communauté. On doit s'assurer que dix années se sont écoulées depuis le décès d'une personne ou du dernier membre fondateur d'un groupe.

3. Des idées, principes, concepts ou événements doivent être considérés comme ayant eu une influence exemplaire et positive sur la vie des Canadiens. Les événements doivent représenter des tournants décisifs dans l'évolution du Canada. Au moins vingt années doivent s'être écoulées depuis l'événement. En règle générale, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine ne seront pas considérées pour la création de nouveaux monuments.
4. Les monuments commémoratifs militaires devraient reconnaître les efforts collectifs plutôt que les exploits individuels. Les directions des Forces armées canadiennes (Armée de terre, Marine, Force aérienne) seront considérées pour la création de nouveaux monuments tout comme le seront les conflits militaires majeurs sanctionnés par le gouvernement du Canada.
5. Dans le cas où un monument commémoratif consacré à un sujet précis existe déjà sur des terrains fédéraux situés dans la RCC, le même sujet ne sera normalement pas approuvé pour un nouveau monument.

Lors de l'évaluation, d'autres facteurs sont pris en compte afin de déterminer la mesure dans laquelle le sujet est d'importance symbolique nationale. Ces facteurs comprennent : la portée géographique, le niveau et l'intensité de l'impact, la qualité de l'impact, les possibilités sur les plans de l'éducation et

l'inspiration, l'importance dans le domaine donné, la durée ou la longévité, le nombre de personnes concernées, l'inclusivité, et le degré de pertinence du sujet par rapport aux priorités thématiques précisées dans le présent plan stratégique.

La CCN consulte les autorités fédérales et municipales pertinentes ainsi que les autres intervenants concernés pour s'assurer que le sujet commémoratif proposé ne présente aucun conflit ou ne chevauche aucun autre projet présentant un intérêt comparable.

APPROBATION DU SUJET DU MONUMENT COMMÉMORATIF

Le vice-président de la direction de la Programmation nationale, du marketing et des communications réfèrera le sujet commémoratif proposé au Comité de la haute direction (CHD) de la CCN par suite de l'avis donné par le comité d'experts en la matière. Le CHD recommandera que la proposition soit acheminée au conseil d'administration de la CCN pour son analyse et son approbation. Pour les projets mineurs, l'approbation finale peut être accordée par le CHD.



Louis St-Laurent

Elek Imredy, 1976

Le sujet commémoré doit être approprié à la nature, à la signification et à l'environnement de l'emplacement du monument commémoratif. La Cour suprême du Canada fut jugée un lieu approprié pour la statue de Louis St-Laurent compte tenu des liens de ce dernier avec cette institution.

APPROBATION DES PROJETS

Les propositions doivent être revues et approuvées selon le processus fédéral d'approbation de l'utilisation du sol et du design. Ce processus régit tous les travaux se rapportant aux terrains fédéraux dans la RCC et est administré par la CCN. Les monuments commémoratifs les plus importants doivent être examinés par le Comité de la haute direction de la CCN et par le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier. Des recommandations sont acheminées au conseil d'administration de la CCN qui donne l'approbation finale. L'examen et l'approbation d'autres monuments commémoratifs sont confiés à la Division du design et de l'utilisation du sol de la CCN.

Les ministères fédéraux, les autorités municipales et les autres parties intéressées sont consultés afin d'assurer que les propositions ne sont pas contraires ou n'empiètent pas sur les leurs. Au besoin, les propositions seront soumises à leur approbation.

La colline du Parlement, Rideau Hall et la place de la Confédération sont réservés aux monuments commémoratifs se rapportant directement au rôle et à la fonction de ces emplacements. Un processus d'examen distinct ainsi que des approbations fédérales par la CCN, se rattachent à la colline du Parlement et à Rideau Hall. La place de la Confédération a été désignée comme lieu historique national, et la présence du Monument commémoratif de guerre du Canada et de la *Tombe du soldat inconnu* empêche l'aménagement d'autres monuments commémoratifs.

PROCESSUS D'APPROBATION DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS SUR LES TERRAINS FÉDÉRAUX



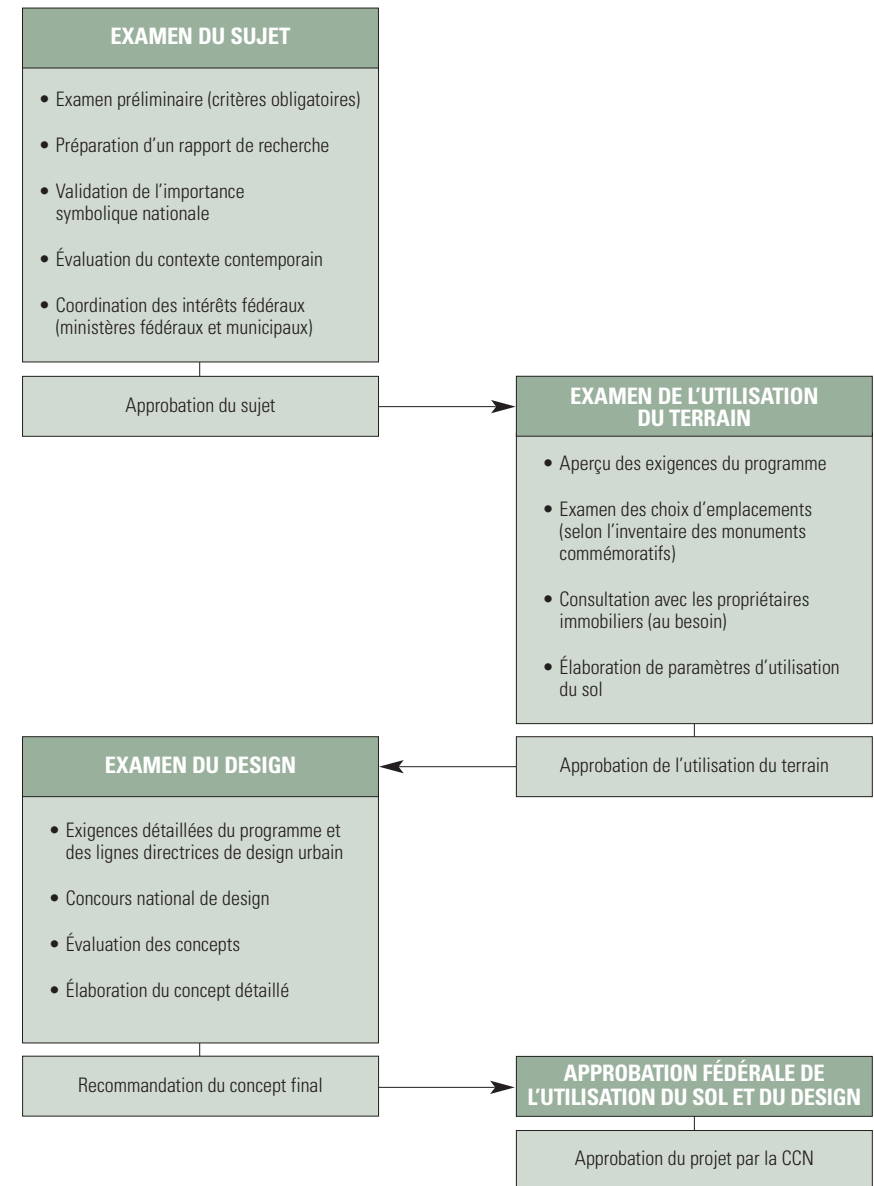
Monument honorant des Canadiens morts en service (guerre de Corée)

Vincent Courtney et Yoo, Young Mun, 2002

SOUTIEN DE LA CCN ET EXIGENCES DU PROJET

Le personnel de la CCN fournit de l'aide et des conseils à toutes les étapes de l'élaboration du projet, y compris le relevé des emplacements disponibles, l'élaboration des critères d'aménagement, le choix d'un design approprié, la construction, le dévoilement et l'interprétation. Dans presque tous les cas, les monuments commémoratifs approuvés utilisent des emplacements donnés par la CCN ou identifiés par la CCN et négociés avec d'autres partenaires. Une fois l'emplacement possible identifié, celui-ci sera réservé pendant une certaine période afin de permettre au promoteur de recueillir des fonds pour le projet.

L'organisme promoteur est responsable de tous les coûts associés à la gestion du projet, à l'élaboration, à la construction, à l'installation et à l'entretien permanent d'un monument commémoratif. Dans divers cas, un concours national de design sera requis. Un document présentant la politique et le processus par étapes pour un projet de monument commémoratif d'envergure nationale dans la capitale sera mis à la disposition des promoteurs.





Terry Fox

John Hooper, 1983

Ce monument est situé sur le boulevard de la Confédération, en face de colline du Parlement.



Le colonel By

Joseph-Émile Brunet, 1971

Un monument érigé à la mémoire de l'homme responsable de la construction du canal Rideau et de la fondation de Bytown, la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Ottawa.

COORDINATION

Lorsqu'un sujet est examiné à des fins de commémoration dans la capitale, il est important de déterminer s'il existe des intérêts ou des initiatives connexes dans des ministères ou d'autres organismes. Le Comité interministériel sur la commémoration offre un tel forum permettant aux organismes et aux ministères fédéraux de partager des renseignements et de discuter de questions qui pourraient mener à des engagements conjoints ou à des modèles coordonnés en matière de soutien. Le besoin de

constituer des réseaux semblables de commémoration a été reconnu par les municipalités et la CCN comme étant une pratique importante. Cette étape a désormais été identifiée comme faisant partie du processus d'approbation des monuments commémoratifs de la CCN et aidera à discerner le chevauchement des zones d'intérêt ou des sujets de préoccupation aux échelons locaux et nationaux.

dont le mandat comprend la surveillance de l'aménagement harmonieux et approprié de la masse des terrains d'intérêt national, y compris les emplacements d'intérêt national dans le cœur de la capitale. En identifiant systématiquement les

emplacements et en signalant les thèmes sous-représentés, le Plan des monuments commémoratifs aidera la CCN dans sa mission de faire de la capitale un lieu de rencontre symbolique pour tous les Canadiens.

ADMINISTRATION DU PLAN

La responsabilité principale de l'administration du Plan des monuments commémoratifs revient à la division de l'Interprétation de la capitale de la Direction de la programmation nationale, du marketing et des communications de la CCN. Le mandat de la division comprend l'élaboration de repères commémoratifs et

d'installations qui contribuent à la création d'une capitale évocatrice pour tous les Canadiens.

Cependant, la responsabilité de la préservation des emplacements de monuments commémoratifs incombe partiellement à la Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier

La capitale continue d'évoluer avec le temps, de même que les plans qui régissent cette évolution. La structure de planification urbaine proposée sera modifiée au fur et à mesure que les plans détaillés de secteur seront élaborés, non seulement par la CCN mais aussi par les partenaires municipaux et d'autres organismes fédéraux.

Enfin, les Canadiens eux-mêmes ont un rôle central à jouer dans le processus de commémoration. Dans les années à venir, la structure thématique proposée sera influencée par les sujets

commémoratifs que les Canadiens suggéreront. La seule chose sur laquelle presque tous les Canadiens consultés semblent s'entendre est qu'ils préféreraient choisir les sujets commémoratifs représentés dans la capitale plutôt que de se les faire imposer. Nous pouvons donc conclure que, bien qu'un plan et un processus puissent servir de point de départ, il n'est pas possible de présenter tout de suite une liste finale des sujets et des thèmes car les Canadiens devront participer au processus.



Monument de la guerre des Boers
Hamilton MacCarthy, 1902



Le monument commémorative d'Henry Harper (Sir Galaad)
Ernest Wise Keyser, 1905
Ce monument commémore un individu, Henry Albert Harper qui a fait preuve de bravoure, tel un héroïque, noble et galant chevalier.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan. Un résumé est disponible à l'annexe C de ce document. Voici certaines recommandations :

- Appuyer l'installation de monuments commémoratifs le long du boulevard de la Confédération en raison de la présence de nombreux visiteurs qui découvrent le cœur de la capitale à pied. Cette pratique devrait être encouragée car elle réduit la circulation des véhicules. L'examen souligne aussi le besoin d'une initiative de transport intégré pour minimiser l'utilisation d'énergie et de matériaux et pour réduire les gaz à effet de serre.

- Suggérer l'adoption d'un thème commémoratif lié à l'intendance environnementale (ou une « capitale verte »).
- Proposer que les thèmes commémoratifs montrent les interactions entre le Canada, le territoire géographique, les habitants et leur identité.
- Appuyer le besoin de revitaliser les monuments commémoratifs existants.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce document en communiquant avec la CCN.

MODIFICATION DU PLAN

Les monuments commémoratifs reflètent une époque. Même si l'on rend hommage au passé, les tendances et les intérêts actuels influencent leurs choix. Les priorités relatives au thème et à l'aménagement urbain établies dans le Plan évolueront au fur et à mesure que le Canada et la région de la capitale du Canada continueront d'évoluer et de se développer. Cette évolution nécessitera peut-être des modifications au Plan qui seront entamées par le directeur de la Division de l'interprétation de la capitale.

Des modifications précises peuvent être engendrées par une utilisation particulière du sol, un design, une transaction immobilière ou par un processus de surveillance ou d'évaluation.

Les modifications nécessiteront une demande de modification du Plan et une approbation par le conseil d'administration de la CCN d'après les recommandations du Comité de la haute direction et du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI).

L'évaluation de l'environnement global de planification sera entreprise de façon périodique afin de déterminer les changements et leur incidence sur la pertinence des politiques et des initiatives liées au Plan. Les besoins de révision seront évalués tous les cinq ans. Une mise à jour complète sera entamée dans un délai de dix ans à compter de la dernière révision du plan.



Enterrement du soldat inconnu au Monument commémoratif de guerre du Canada, mai 2000. Place de la Confédération.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

Le succès du Plan sera mesuré non seulement en fonction du nombre de nouveaux monuments commémoratifs érigés dans la capitale au cours des vingt prochaines années, mais aussi par l'équilibre thématique, l'enrichissement du paysage urbain et le niveau de communication avec les divers publics cibles. Le succès du Plan sera aussi évalué en fonction de l'ampleur de l'aménagement des carrefours le long du boulevard de la Confédération et de l'installation de monuments

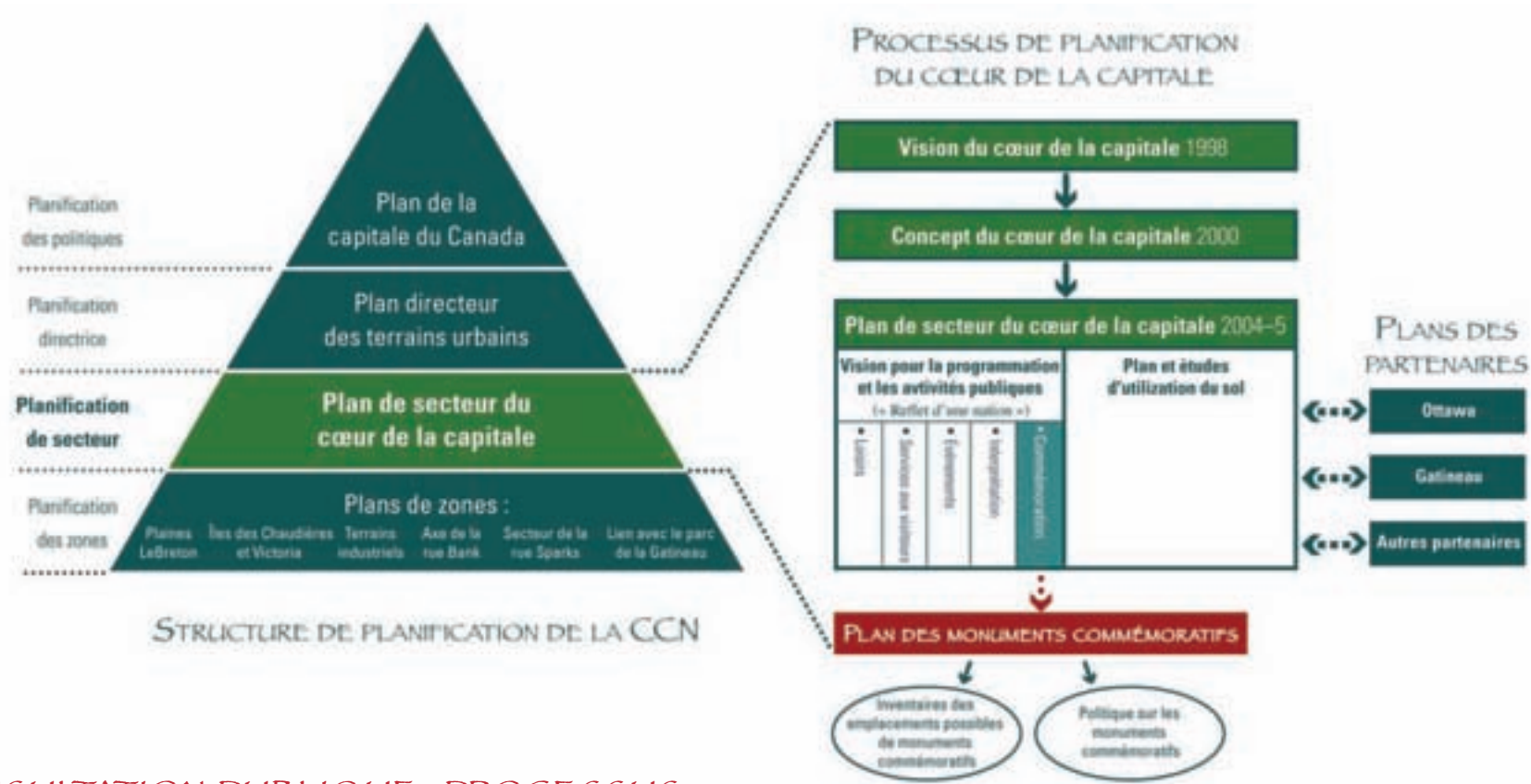
commémoratifs situés à distance des sites commémoratifs déjà bien aménagés de la colline du Parlement et de la place de la Confédération, dans les secteurs ouest et nord du cœur de la capitale. Certains de ces aménagements s'intégreront aux grandes initiatives d'urbanisme. Dans l'avenir, si le Plan est mis en œuvre avec succès, les monuments commémoratifs feront partie intégrante de la planification de l'aménagement urbain et de la mise en œuvre de projets.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La CCN est heureuse de recevoir des propositions de monuments commémoratifs de la part du public. Veuillez communiquer avec la section des monuments commémoratifs et de l'art public de

la CCN. Des renseignements sont également disponibles sur notre site Web au www.capitaleducanada.gc.ca, sous la rubrique « Planifier, conserver et aménager ».





ANNEXE A : CONSULTATION PUBLIQUE, PROCESSUS DE PLANIFICATION ET ÉQUIPES DE PLANIFICATION

PROCESSUS DE PLANIFICATION DU PLAN DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Ce plan est un élément important du Plan de secteur du cœur de la capitale (2005) et de Reflet d'une nation : vision pour la programmation et les activités publiques du cœur de la capitale (2005).

Le processus a donné lieu à de vastes consultations et à des révisions importantes par les comités consultatifs de la CCN, les municipalités d'Ottawa et de Gatineau, les partenaires fédéraux,

les représentants et les experts d'autres grandes capitales et organismes connexes, les parties intéressées et les groupes d'intérêts. Une série de rencontres ainsi que trois ateliers de travail importants ont contribué à obtenir des commentaires, de la rétroaction et une perspective d'ensemble.

La planification a débuté par des recherches élaborées sur les politiques d'autres capitales et d'organismes connexes. Une analyse de la situation actuelle et une évaluation de l'emplacement et des sujets commémoratifs des monuments

existants ont également été faites. Une ébauche du cadre thématique et du cadre de design urbain ainsi qu'une révision des Politiques administratives et marches à suivre pour les monuments commémoratifs (1996) ont suivi.

Une revue a été effectuée de tout le processus de planification. Les constatations importantes ont mené à des révisions, à l'élaboration et à l'amélioration du rapport. Ce dernier est devenu l'ébauche du Plan et les faits saillants de celui-ci ont été présentés, en mars 2005, à la séance portes ouvertes sur le Plan de secteur du cœur de la capitale. Par la suite, des

améliorations supplémentaires et la réalisation du plan final, d'une politique et des étapes à suivre pour les monuments commémoratifs sur des terrains fédéraux ainsi qu'un inventaire exhaustif des emplacements possibles de monuments commémoratifs ont eu lieu.

Comme l'exige la CCN, le Plan a reçu l'approbation fédérale de l'utilisation du sol ainsi que l'approbation du conseil d'administration de la CCN. Ces approbations ont été obtenues le 30 juin 2006.

ÉQUIPES DE PLANIFICATION

Les personnes suivantes ont participé à l'élaboration du présent Plan :

Commission de la capitale nationale

Conseil d'administration

Comité de la haute direction

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation

Comité directeur

John Abel

Christiane Bauer

Brigitte Beaulne-Syp

Marie Boulet

Diane Dupuis

Gilles Lalonde

François Lapointe

Anne-Sophie Lawless

Bob Lewis

Daniel Miron

Benoit Morin

Laurie Peters

Sylvie Pilon-Tilden

Comité des intervenants

Dave Ballinger (Parcs Canada)

Mireille Boudreault (Ville de Gatineau)

Annie Brisson (Ville de Gatineau)

Robert Crampton (Patrimoine canadien), juin 2003

Nelson Edwards (Ville d'Ottawa)

Mike Monahan (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Jim Mountain (Ville d'Ottawa)

Suzanne Murphy (Patrimoine canadien)

Dan Napier (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Anh Richez (Ville de Gatineau)

Vassili Sakellarides (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Groupe de travail

Sherry Berg

Marie Boulet

Robert Crampton

Mary Devine

Pierre Dubé

Diane Irwin

Gérald Lajeunesse

David Malkin

Sylvie Pilon-Tilden

Mary Taylor

Équipe d'experts-conseils

Julian Smith & Associates

Julian Smith

Heather McArthur

Cynthia Gunn

Phillips, Farevaag, Smallemberg

Greg Smallemberg

Marta Farevaag

Contentworks

Julie Harris

Ellen Kowalchuk

Laurie Smith

Design et mise en page du Plan

MWorks Communications

Moreen McMahon

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont participé au processus de planification, aux séances portes ouvertes, aux ateliers de travail et aux réunions.

SOMMAIRE DES CONSULTATIONS, PLAN STRATÉGIQUE DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA CAPITALE DU CANADA

DATE	EXAMEN EFFECTUÉ PAR	BUT OU INFORMATION PRÉSENTÉE
Décembre 2002	Comité des intervenants : Ville de Gatineau, Ville d'Ottawa, Patrimoine canadien, Parcs Canada	Présentation du projet de planification
Mai 2003	Partenaires : Ville de Gatineau, Ville d'Ottawa, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Patrimoine canadien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Anciens combattants Canada, Université Carleton et Université d'Ottawa. Représentants de la Commission de la capitale nationale du Québec et de la National Capital Planning Commission (Washington), et représentants du milieu artistique.	Atelier de consultation sur l'urbanisme et la portée thématique du Plan
Novembre 2003	Comité directeur du Plan stratégique des monuments commémoratifs	Présentation d'un rapport provisoire
Décembre 2003	Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation (CCCMP)* de la CCN	Présentation du Plan et consultation sur la stratégie thématique et d'urbanisme
Décembre 2003	Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI)* de la CCN	Présentation du Plan et consultation sur la stratégie thématique et d'urbanisme
Février 2004	CCUDI	Atelier pour discuter des critères d'urbanisme
Avril 2004	Comité des intervenants : Patrimoine canadien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ville de Gatineau, Ville d'Ottawa	Rapport sur l'avancement des travaux; demande de rétroaction sur le cadre thématique, les emplacements possibles, les critères, les politiques et les procédures concernant les monuments commémoratifs situés sur les terrains fédéraux
Mai 2004	CCCMP	Présentation du cadre thématique
Juin 2004	Partenaires : Parcs Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Bureau du Conseil privé, Musée canadien de la photographie contemporaine, Défense nationale, Anciens combattants Canada, Bibliothèque et Archives Canada	Atelier sur le cadre thématique, la cartographie, les politiques et les procédures
Décembre 2004	Comité directeur du Plan stratégique des monuments commémoratifs	Présentation de l'ébauche du Plan
Décembre 2004	Comité de la haute direction de la CCN	Présentation de l'ébauche du Plan
Mars 2005	Journée portes ouvertes pour consultation publique	Présentation du sommaire du Plan
Septembre 2005	Présentation aux représentants de capitales internationales; quatrième rendez-vous de l'Alliance des capitales	Présentation d'une vue d'ensemble à des spécialistes internationaux
Octobre 2005	Ville de Gatineau, Ville d'Ottawa	Consultation des responsables des villes sur les changements finals au Plan et à l'inventaire des emplacements
Octobre 2005	Comité tripartite : président de la CCN, maires des Villes d'Ottawa et de Gatineau	Présentation de l'ébauche finale du Plan
Avril 2006	CHD et CCCMP	Présentation de l'ébauche du Plan et de la politique
Avril 2006	CCUDI	Présentation de l'ébauche du Plan et de la politique

* Les comités consultatifs de la CCN comprennent des spécialistes de divers domaines pertinents, qui viennent de partout au Canada et qui conseillent la Commission sur les projets importants.

ANNEXE B : GLOSSAIRE DES TERMES

Un monument commémoratif rappelle le souvenir d'une personne, d'un événement ou d'une idée.

TYPES DE SITES

Carrefour clé du boulevard de la Confédération

Un carrefour clé est un emplacement situé à l'intersection de rues principales que l'on trouve à des points tournants critiques du boulevard de la Confédération. L'échelle et la prééminence d'un carrefour clé contribuent à modeler l'espace urbain à un endroit précis. Par conséquent, le carrefour clé met en valeur un secteur et sert à lui donner du caractère ainsi qu'à faciliter les déplacements sur le boulevard de la Confédération. Ce sont des endroits qui, en raison de leur grande visibilité et de leur pouvoir symbolique, sont réservés aux monuments commémoratifs rappelant le souvenir d'événements ou d'idées d'importance symbolique nationale ou internationale. Ensemble, les carrefours clés du boulevard de la Confédération communiquent les valeurs et l'identité de la nation. Les carrefours clés sont classés comme des emplacements de la 1^{re} catégorie. Il existe sept carrefours clés et deux d'entre eux, soit la place de la Confédération et le Monument au maintien de la paix, ont déjà été aménagés. Les autres se trouvent aux intersections suivantes : rue Wellington et pont du Portage; promenade Sussex et promenade du Colonel-By; pont du Portage et rue Laurier; rue Laurier et pont Alexandra; promenade Sussex Nord et Rideau Gate.

Emplacement du Boulevard

Un emplacement du Boulevard se trouve le long d'un segment du boulevard de la Confédération, à des intersections de ce Boulevard et de rues municipales, le long de prolongements du boulevard de la Confédération ou à d'autres endroits bien visibles. Ils peuvent appartenir à la 2^e catégorie, comme c'est le cas de la Cour suprême du Canada, ou à la 3^e catégorie, comme c'est le cas de la promenade Sussex Nord à l'angle de l'avenue King Edward.

Corridor du Boulevard

Un corridor du Boulevard est un segment du boulevard de la Confédération qui assure un lien avec un carrefour clé. Il s'agit d'un élément linéaire de l'infrastructure urbaine, tel un chemin ou un pont. Les corridors du Boulevard présentent de nombreuses possibilités d'aménagement de monuments commémoratifs à des points clés du parcours d'honneur. Ils comportent des emplacements des 2^e ou 3^e catégories. Les corridors du Boulevard comprennent la rue Wellington, le pont du Portage, la rue Laurier, le pont Alexandra, l'avenue MacKenzie, la promenade Sussex et la rue Elgin jusqu'à l'avenue Laurier.

Carrefour d'approche

Un carrefour d'approche est situé à une intersection de corridors municipaux qui définit le début d'un corridor d'approche menant à un carrefour clé. Par conséquent, il indique l'entrée au cœur de la capitale et le début du parcours d'honneur. Avec les corridors municipaux, les carrefours d'approche constituent des voies très utilisées par les visiteurs et les résidents pour se déplacer dans la capitale. Les carrefours d'approche permettent l'aménagement possible d'installations commémoratives qui complètent celles des carrefours clés. Ce sont des emplacements appartenant à la 1^{re} catégorie. Il en existe sept, dont un est déjà occupé, soit à l'angle des rues Elgin et Lisgar, où se trouve le Monument des droits de la personne du Canada. Les autres emplacements sont les suivants : avenue Laurier et rue Nicholas; rue King Edward et rue St.Patrick; boulevard Saint-Laurent et boulevard Maisonneuve; boulevard Alexandre-Taché et rue Montcalm; avenue Princess et promenade de Rockcliffe; rue Wellington et rue Booth. Le site rue Wellington et rue Booth est déjà réservé pour un futur monument commémoratif.

Corridor d'approche

Un corridor d'approche est un élément linéaire qui relie un carrefour d'approche à un carrefour clé. Il constitue un lien physique et symbolique entre le domaine national et la collectivité. Il comprend les prolongements suivants : la rue Elgin, du sud de l'avenue Laurier jusqu'à la rue Lisgar; la rue Wellington jusqu'à l'extrémité des plaines LeBreton; la promenade du Colonel By, entre la rue Rideau et le pont Laurier; le boulevard Alexandre-Taché, entre le ruisseau de la Brasserie et le boulevard Maisonneuve; le boulevard Saint-Laurent, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier; la rue St-Patrick et rue Murray, entre la promenade Sussex et l'avenue King Edward. Les corridors d'approche comprennent des emplacements de la 2^e ou de la 3^e catégorie, selon leur rôle dans la structure urbaine et thématique.

Emplacement d'approche

Un emplacement d'approche est un point de repère bien identifié se trouvant sur un corridor d'approche. Il peut s'agir d'emplacements de la 2^e ou de la 3^e catégorie, selon leur rôle dans la structure urbaine et thématique. Les emplacements de la 2^e catégorie sont plus visibles que les emplacements de la 3^e catégorie. Il ont une incidence sur le milieu environnant et peuvent se trouver à l'intersection d'un corridor d'approche et d'une rue municipale ou à un endroit important ou historique. Ils permettent le rayonnement de thèmes à caractère national dans les communautés locales, faisant ainsi le lien entre les thèmes nationaux, régionaux et locaux. Les emplacements de la 3^e catégorie sont moins visibles et plus intimes. Bien que seulement quelques-uns aient été cartographiés et analysés, de nombreux autres emplacements d'approche pourraient être créés le long des corridors d'approche.

Corridor adjacent

Un corridor adjacent est un élément linéaire permettant des déplacements, comme une rue, un canal, un pont, une rivière, une allée pour piétons ou un sentier récréatif. Les « corridors adjacents » sont situés près du corridor du Boulevard ou y mènent. On peut y trouver des emplacements de la 2^e ou de la 3^e catégorie, selon le contexte. Les corridors adjacents comprennent la rivière Rideau, le canal Rideau, le mail de la rue Sparks, le sentier nord de la Rivière-des-Outaouais, le sentier sud de la Rivière-des-Outaouais, l'aqueduc des plaines LeBreton, les cours Sussex, le ruisseau de la Brasserie, la promenade de la Reine-Elizabeth, le corridor de la rue York et la rue Bank au nord de la rue Wellington.

Emplacement adjacent

Un emplacement adjacent est un point de repère déterminé sur un corridor adjacent. Les emplacements adjacents sont généralement intimes et rattachent le paysage national à la collectivité locale. La plupart de ces emplacements appartiennent à la 3^e catégorie, mais il peut aussi y en avoir de la 2^e catégorie. Bien que seulement quelques-uns aient été cartographiés et analysés, de nombreux autres emplacements adjacents pourraient être créés le long des corridors adjacents.

Secteur

Un secteur est un espace formant un tout bien délimité et possédant sa propre identité. Les secteurs comportent des emplacements de la 2^e ou de la 3^e catégorie, selon leur rôle dans la structure urbaine et thématique. Le parc Major's Hill et la zone du parc Bayview en sont des exemples. Étant donné la taille des secteurs et selon les propositions commémoratives, il faudra déterminer les emplacements qui s'y trouveront.

CATÉGORIES D'EMPLACEMENTS

Désignation des catégories

Les emplacements sont classés selon trois catégories, en fonction du type de monument commémoratif qu'ils recevront et de leur rôle dans la définition de l'environnement urbain. Ces catégories sont fondées sur les caractéristiques physiques, la valeur symbolique, l'incidence sur l'environnement urbain, l'échelle et l'importance relative des emplacements.

Les emplacements de la **1^{re} catégorie** sont des lieux de prestige à fort potentiel évocateur qui constituent d'importants points de référence de la structure urbaine et sont réservés à des monuments commémoratifs rappelant le souvenir d'idées et d'événements d'importance symbolique nationale et internationale pour le Canada et les Canadiens. Situés aux endroits les plus visibles, leur principale fonction est de contribuer à la forme urbaine et de communiquer les valeurs et l'identité canadiennes. Les emplacements de la 1^{re} catégorie sont propices à l'aménagement de monuments commémoratifs ayant assez d'espace pour la tenue de rassemblements et de cérémonies de portée et d'importance symbolique nationale.

Les emplacements de la **2^e catégorie** sont des lieux secondaires principalement situés le long du boulevard de la Confédération et appartiennent à l'environnement et aux paysages urbains du cœur de la capitale. Ils ont une incidence sur un espace et sont réservés aux monuments commémoratifs rappelant le souvenir de personnes, d'événements et d'idées d'importance symbolique nationale pour le Canada et les Canadiens. Ils comprennent des emplacements clés le long des corridors, des intersections urbaines, des ponts, des points d'observation, des promontoires et conviennent à des monuments commémoratifs requérant des rassemblements et des cérémonies.

Les emplacements de la **3^e catégorie** sont des endroits plus intimes qui ne définissent pas le caractère d'un secteur, mais qui peuvent contribuer à le définir. Ils sont réservés aux monuments commémoratifs rappelant le souvenir de personnes, d'événements et d'idées d'importance symbolique nationale pour le Canada et les Canadiens. Ces emplacements peuvent être appréciés à l'échelle locale et sont situés le long de bordures (promenades, routes, voies navigables), dans des espaces ouverts ou de petits espaces (jardins ou cours). Ils sont non seulement propices à la réflexion dans un cadre paisible mais communiquent aussi un élément de « découverte » à l'observateur.

ANNEXE C : RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Ce document répond à l'exigence de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du Plan des monuments commémoratifs dans le secteur du cœur de la capitale du Canada. Le secteur du cœur comprend les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Bien que ce secteur soit petit lorsqu'on le compare à la région entière, le cœur de la capitale est le secteur le plus utilisé du portefeuille des terrains urbains de la CCN. Le document traitant des monuments commémoratifs fait partie intégrante du dossier monté par la CCN pour mettre de l'avant une vision pour la capitale au 21^e siècle.

Le but d'une EES est d'identifier, à un niveau stratégique et à l'intérieur de paramètres de durabilité, l'option privilégiée qui permettra d'atteindre les objectifs d'une politique, d'un plan ou d'un programme avant que ceux-ci soient mis en œuvre. L'EES permet de signaler les conséquences environnementales possibles qui sont plus difficiles à aborder au stade du projet.

Les incidences environnementales possibles d'une activité commémorative sont définies en grande partie par les politiques et les objectifs connexes de la CCN et d'autres juridictions. En conséquence, l'EES s'appuie sur la portée de ces politiques et de ces objectifs environnementaux. C'est dans ce contexte de planification que des solutions de rechange ont été examinées. L'EES a été lancée dès le début du projet. Puis, au fil de l'évolution du projet, les objectifs ont été modifiés afin de tenir compte des discussions avec la CCN et des constatations conceptuelles mises de l'avant par l'équipe, y compris celles découlant du processus d'EES.

Afin de procéder à l'EES, sept étapes ont été identifiées. Deux options de planification ont été évaluées par rapport à dix-huit objectifs de planification environnementale. Un plan des monuments commémoratifs (avec politique à l'appui) qui s'articule autour du secteur du cœur tel qu'il est délimité par le boulevard de la Confédération, ainsi que des monuments commémoratifs existants revigorés, sont les deux options qui ont été privilégiées.

Les activités commémoratives n'ont pas de conséquences directes importantes sur la durabilité de l'environnement. Cependant, en faisant partie d'un modèle plus élargi, le plan des monuments commémoratifs pourrait appuyer ou détourner des politiques qui favorisent la densification et empêchent l'extension non contrôlée des villes. De plus, les monuments commémoratifs agissent à titre de communicateurs de messages et de valeurs. Le choix de messages véhiculés peuvent indirectement modifier notre vision commune et notre engagement à la durabilité de l'environnemental. L'adoption du thème de l'intendance environnementale est encouragée.

Cynthia Gunn

Experte-conseil

Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce document en communiquant avec la CCN.

ANNEXE D : RÉSUMÉ DE L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL

S'appuyant sur les politiques du *Plan de la capitale du Canada* de 1999 et du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* de 2005, le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* de 2006 est le principal document stratégique régissant la planification, la conception et le développement de nouveaux monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada au cours des vingt prochaines années.

Le conseil d'administration de la CCN a approuvé le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* le 30 juin 2006 suivant les commentaires et les recommandations formulés le 3 avril 2006 par le Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation (CCCMP) ainsi que ceux formulés le 6 avril 2006 par le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI).

Afin de s'assurer que les propositions énoncées dans le *Plan stratégique des monuments commémoratifs* de la capitale du Canada sont conformes aux plans directeurs et de secteur pour les terrains fédéraux, un examen de l'utilisation fédérale du sol a été réalisé.

Dans son examen du Plan, la CCN a tenu compte de ce qui suit :

- Le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale* de 2006 est conforme au *Plan de la capitale du Canada* de 1999, d'une part, en prévoyant l'installation de monuments commémoratifs symboliques à l'échelle nationale dans des emplacements appropriés, à la fois visibles, accessibles et symboliques, et, d'autre part, en précisant des éléments du *Plan de la capitale* de 1999;

- Le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale* de 2006 est conforme au *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* de 2005 et précise les énoncés de politiques contenus dans le Plan;
- Les commentaires du CCCMP et du CCUDI de la CCN ;
- Les commentaires reçus durant le processus de consultation publique.

En conséquence,

L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL EST DONNÉE AU PLAN STRATÉGIQUE DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA CAPITALE DU CANADA DE 2006, EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE.

Cette approbation se conforme à la décision de la CCN prise à la réunion du 30 juin 2006.

Une version complète de l'Approbation fédérale de l'utilisation du sol est disponible à la Commission de la capitale nationale.